

Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Mémoire pour le DEA Analyse et Politique Economiques

2003 - 2004

**Les écoles privées sont-elles plus efficaces que les écoles
publiques ?**

Estimations à partir du panel primaire 1997

Mathieu Valdenaire

Sous la direction de Thomas Piketty

Remerciements

Je tiens à remercier tout particulièrement mon directeur de mémoire, Thomas Piketty, pour m'avoir montré l'intérêt mais aussi l'exigence de la recherche en économie. Merci pour sa disponibilité, sa patience et la pertinence de ses remarques tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Merci également aux enseignants du DEA Analyse et Politique Economiques ainsi qu'à Christine Guérin. La qualité des cours ainsi que les conditions de travail et d'encadrement au sein du DEA m'auront été très bénéfiques. Merci enfin aux étudiants du DEA, en particulier aux habitués de la salle informatique en cette fin d'été, pour leur soutien et leurs conseils amicaux.

Abstract

Nous étudions l'efficacité relative des écoles privées et des écoles publiques dans l'enseignement élémentaire, à partir des données du panel primaire 1997 mis en place par le Ministère de l'Education Nationale.

Il apparaît lorsque l'on prend en compte l'ensemble des différences observables entre les élèves des deux secteurs que les élèves du secteur privé obtiennent des scores plus faibles aux évaluations de CE2. Ce résultat ne dépend pas de l'indicateur de performance retenu, les élèves du privé connaissant également des redoublements plus fréquents sur l'ensemble du primaire.

Même si des différences inobservables entre élèves des deux secteurs peuvent introduire des biais dans les estimateurs obtenus, la richesse des variables de contrôle nous pousse à croire que leur ampleur n'est pas de nature à inverser ces conclusions.

Ce constat doit être relativisé selon l'implantation locale du secteur privé : dans les territoires de faible implantation du secteur privé, la différence entre secteur public et secteur privé n'est plus significative. Enfin, les élèves des écoles publiques connaissent des performances plus élevées dans les territoires de forte implantation du secteur privé, ce qui ne nous permet pas de trancher quant à l'existence d'éventuels effets de la concurrence des écoles privées sur les écoles publiques.

Table des matières

1. Introduction	6
2. Contexte institutionnel et organisation du dualisme scolaire français	12
2.1. L'organisation des relations entre l'Etat et les établissements privés : contractualisation et intégration au service public d'enseignement	12
2.2. Quelles variables de différenciation ?.....	14
3. Présentation des données utilisées	16
4. Quels déterminants à la fréquentation du privé ?.....	18
4.1. Les déterminants de la fréquentation du privé dans la littérature sociologique et l'explication du choix des familles.....	18
4.2. La composition des établissements privés dans le panel primaire 1997.....	22
4.2.1. Statistiques descriptives sur les cohortes « pures »	22
a) Caractéristiques des élèves.....	22
b) Contextes de scolarisation.....	25
4.2.2. Analyse des changements de secteur.....	27
a) Résultats pour le secondaire.....	27
b) Quelques statistiques descriptives sur les changements de secteur dans le panel primaire 1997.....	28
5. La fréquentation du secteur privé assure-t-elle aux élèves de meilleurs acquis scolaires ? Analyse des résultats aux évaluations de CE2.....	30
5.1. La comparaison de l'efficacité des secteurs privé et public : un secteur privé plus efficace pour les élèves du primaire, mais moins performant dans le secondaire ?.....	30
5.2. L'analyse des scores aux évaluations de CE2 : un secteur privé moins efficace que le public ?.....	31
5.2.1. Les différences public-privé à l'entrée au CP : traduction des différences de recrutement en terme d'aptitudes scolaires des élèves à l'entrée dans l'enseignement élémentaire.....	32

5.2.2.	Différences de réussite aux évaluations de CE2 entre élèves du secteur public et du secteur privé : résultats sur l'ensemble des élèves.....	33
a)	Contrôles des caractéristiques socio-démographiques des parents.....	35
b)	Contrôles des variables relatives au parcours scolaire et caractéristiques individuelles de l'élève.....	36
c)	Contrôles des caractéristiques de la classe et de l'établissement fréquentés, influence du contexte de scolarisation.....	37
5.2.3.	Résultats par matière et par sexe.....	39
5.3.	Interprétation des résultats et extension du modèle : variables comportementales des enfants, attentes et implication des parents.....	41
5.4.	Analyse des redoublements : des redoublements « toutes choses égales par ailleurs » moins fréquents dans le public, mais un secteur privé plus efficaces pour les redoublants ?.....	43
a)	La probabilité de redoubler au primaire varie-t-elle selon le secteur ?.....	43
b)	Analyse de l'écart public – privé pour les redoublants et les non redoublants.....	45
5.5.	La comparaison des inégalités sociales de réussite : les établissements du secteur privé, lieu d'une scolarisation plus « démocratique » ?	46
6.	Disparités territoriales d'implantation et efficacité du secteur privé.....	49
6.1.	Des disparités régionales qui s'accompagnent de différences de recrutement selon l'implantation locale du privé.....	49
6.2.	Disparités territoriales de l'offre scolaire et performances des élèves.....	55
6.3.	Une efficacité relative des secteurs privé et public différente selon l'implantation locale du secteur privé ?.....	57
Conclusion	59
Références	61
Annexes	63

1. Introduction

La question de l'efficacité des écoles privées a suscité depuis le début des années 1990 une vaste littérature internationale. L'introduction de réformes du système éducatif¹ allant dans le sens d'une plus grande mise en concurrence des écoles privées et publiques a été l'objet de nombreux travaux, notamment aux Etats-Unis. Ainsi les réformes portant sur l'introduction de *vouchers*², ont été particulièrement étudiées. Si les dispositifs sont assez divers, le principe de ces réformes est de procurer à une part plus ou moins large des élèves³, des chèques-éducation d'un montant permettant de couvrir tout ou partie des droits de scolarité des écoles privées, avec pour objet de rendre la concurrence entre écoles privées et publiques plus effective. On aboutit ainsi à lier décision des familles et financement publics, le choix de chaque élève amenant à l'école le montant accordé. Aux Etats-Unis mais aussi dans de nombreux pays en développement⁴, l'introduction d'une concurrence accrue des écoles privées, avec des mesures volontaristes (introduction de *vouchers*, création de *charter schools* aux Etats-Unis) a donc suscité des débats importants, mais aussi une vaste littérature scientifique.

Les effets attendus de telles réformes sont de deux ordres. D'une part, ces réformes reposent souvent sur l'hypothèse d'une efficacité supérieure des écoles privées, il en est attendu de meilleurs résultats liés à l'augmentation de la fréquentation des écoles privées. De ce point de vue, les travaux les plus commentés ont été menés au début des années 1980 sur la base des données du *U.S. Education Department* (« *High School and Beyond Study* »), notamment par J. Coleman, S. Kilgore et T. Hoffer dans un rapport intitulé « *Public and Private High School* », qui concluait à une plus grande efficacité des établissements privés, les effets de sélection dans les écoles privées ne suffisant pas à expliquer la plus grande réussite des élèves scolarisés dans le privé. De nombreux travaux ont cependant contesté que les contrôles utilisés suffisent à corriger les biais de sélection présents dans leur analyse. De nets progrès ont été faits dans cette voie, et les résultats les plus récents sont moins tranchés. Parmi les études plus récentes, Evans et Schwab (1995) trouvent un

¹ L'abondance des travaux nord-américains sur ces problèmes, comparée à la rareté des études sur données françaises, est frappante. Une des explications, au-delà des différences développement des recherches en économie de l'éducation d'un côté et de l'autre de l'Atlantique, vient peut-être du fait que les réformes locales autorisées par le système fédéral américain, par opposition au système éducatif français, impliquent à la fois une demande d'expertise importante, et la possibilité d'utiliser les expériences naturelles constituées par ces réformes pour en évaluer l'impact

² Communément traduit par « chèques-éducation »

³ Ainsi la réforme portant sur l'introduction de *vouchers* au Chili en 1981, étudiée par Hsieh et Urquiola (2003) concernait l'ensemble des élèves, alors que l'introduction de *vouchers* en Colombie étudiée par Angrist et al. (2001) concernait, elle, 125.000 élèves désignés par une loterie parmi des élèves de quartiers défavorisés, le montant des *vouchers* représentant environ la moitié du montant des droits de scolarité. Aux Etats-Unis, le dispositif mis en place dans le Wisconsin, étudié par Rouse (2004) concernait lui aussi un petit nombre d'élèves, désignés parmi les enfants de familles à bas revenu.

⁴ Où le problème de la concurrence du privé revêt un tout autre caractère, les problèmes des écoles publiques, notamment touchant à l'absentéisme des professeurs, étant d'un ordre tout à fait différent des contextes nord-américain ou français.

effet positif des écoles catholiques sur la probabilité de diplôme, et Neal (1997) complète ce résultat en montrant que l'effet est concentré sur les minorités ethniques et les zones urbaines. Goldhaber (1996) n'obtient aucune différence significative, alors que Figlio et Stone (1997), trouvent des écoles privées moins efficaces que les écoles publiques (à l'exception des écoles privées non religieuses). La correction des biais de sélection apparaît comme l'enjeu central de l'ensemble de ces travaux, et elle se trouve assez diversement traitée. La plupart se basent entre autres sur des variables instrumentales utilisant l'affiliation religieuse des individus, la proximité des écoles catholiques ou l'interaction entre ces deux variables. Altonji, Elder et Taber (2002) contestent cependant que ces variables fournissent une source valide d'identification. Ils développent par ailleurs (Altonji et al., 2003) une méthode leur permettant de tenir compte des biais de sélection observés et inobservés pour obtenir une borne inférieure et une borne supérieure pour l'écart d'efficacité entre écoles privées et publiques, qui leur permettent de conclure à une efficacité supérieure des écoles privées. Si ces résultats ne permettent en rien de préjuger des résultats en France, les deux contextes étant radicalement différents, ils montrent l'importance des problèmes méthodologiques, certaines études obtenant des résultats contradictoires à partir des mêmes données.

Au-delà de cette évaluation de l'efficacité propre des écoles privées, le second argument en faveur de la mise en concurrence est de procurer aux écoles publiques davantage d'incitations à être efficaces, en les soumettant à une concurrence effective, traduite en termes de montants de financement. Sur des données américaines, C. Hoxby (1994) trouve ainsi que la concurrence des écoles privées accroît la qualité des écoles publiques, mesurées par plusieurs indicateurs de résultat⁵. Les résultats liés à de telles réformes restent toutefois mitigés. Si certains auteurs notent une amélioration des résultats, parfois importante, d'autres études aboutissent à des conclusions plus négatives. Hsieh et Urquiola (2003), dans leur étude sur l'introduction de vouchers au Chili, ne trouvent aucune relation entre l'augmentation du choix scolaire et les différents indicateurs de résultat utilisés. L'étude par C.E. Rouse (1998) d'un programme de *vouchers* mené par la ville de Milwaukee aboutit à des conclusions différentes selon l'indicateur utilisé, alors que Holmes et al. (2003) concluent que l'augmentation du choix scolaire en Caroline du Nord via l'introduction de nombreuses *charter schools* a abouti à des résultats meilleurs pour les élèves des écoles publiques. Les résultats obtenus, de manière générale, s'avèrent plus mitigés que ce que laisserait prévoir le comportement de parents choisissant la meilleure école possible pour leurs enfants. Une interprétation possible est que le libre choix de l'école par les parents aboutit à la recherche d'écoles avant tout bien fréquentées ou dont les élèves possèdent les caractéristiques recherchées, et pas nécessairement des plus efficaces⁶.

⁵ Nombre d'années d'éducation, obtention de diplômes universitaires et salaires futurs des élèves des écoles publiques.

⁶ C'est ce que montre, dans un autre contexte, l'étude de Rothstein (2002) sur l'évaluation par les parents des caractéristiques des écoles. En schématisant, deux facteurs motivent le choix d'une école par rapport à une autre : la qualité de l'école en elle-même, « valeur ajoutée » réelle aux résultats scolaires des enfants, et la recherche de *peer effects*, d'externalités locales en choisissant une école dont le niveau moyen des élèves, et éventuellement le statut social des parents sont élevés. De nombreux travaux tentent de faire le tri entre ces explications. Ainsi Rothstein [2002] trouve que la recherche de « good peers » est la motivation essentielle de ce choix. Hsieh et Urquiola [2003] montrent que l'augmentation du choix scolaire au Chili n'a pas eu d'effet sur le niveau moyen (mesuré au test scores, au taux de répétition d'une classe, et années d'éducation), mais par contre a accru le *sorting* entre écoles, en attirant les meilleures élèves dans certaines écoles.

Plusieurs modèles théoriques (par exemple Fernandez [2000], Fernandez et Rogerson [1996] ou Epple et Romano [1999]) montrent par ailleurs que la présence d'écoles privées résulte en un équilibre où l'on observe une stratification par niveau de revenu et de capacités des élèves dans les différentes écoles, les écoles publiques recueillant les élèves du bas de la distribution. Si cette distribution est Pareto-optimale (car les bonnes écoles et les individus à fortes capacités sont compléments dans la production d'éducation), elle peut tout d'abord être opposée à certaines normes de justice sociale, et d'autre part si il y a des externalités locales entre élèves (*peer effects*), qu'ils soient dans la classe ou par le biais du voisinage, cet équilibre devient inefficace socialement.

La question des mérites relatifs des établissements privés et publics est en France également au cœur de débats passionnés. Mais si la « querelle scolaire » est prompte à rejaillir, sa dimension symbolique et politique hypertrophiée semble avoir longtemps détourné l'attention des données objectives du problème. L'élaboration par ministère de l'éducation nationale de panels représentatifs au plan national pour les élèves du secondaire (à partir de 1973) et du primaire (en 1978 pour le premier) a permis à de premiers travaux économétriques d'être entrepris. Pour autant, les études sur la comparaison de l'efficacité du secteur privé et de secteur public restent rares, bien que des travaux consacrés à l'exploitation de données des panels du secondaire aient été récemment menés⁷.

Les premiers travaux de G. Langouët et A. Léger (1991), exploitant les données du panel secondaire 1973, concluaient globalement à un avantage à une scolarisation dans le privé, en particulier pour les enfants de milieux sociaux défavorisés⁸. Des études plus récentes sont venues nuancer et approfondir ces premiers résultats. Ainsi C. Tavan (2004), sur la base des données du panel secondaire 1989, montre que les enfants ayant effectué toute leur scolarité primaire dans le secteur privé redoubleraient moins souvent, pour atteindre un niveau équivalent à l'entrée en sixième. Le constat s'inverse, selon l'auteur, pour le secondaire, où les élèves du privé tendent à connaître des redoublements plus fréquents. L'exploitation de ces mêmes données permet à J-P. Caille (2004) de mettre en évidence un léger avantage à une scolarisation dans le privé, qui ne se constituerait toutefois que dans le second cycle du secondaire, et ne concerne ni collège, ni l'accès en seconde générale et technologique. Ce types reste toutefois relativement rare, et peu de résultats viennent éclairer la comparaison entre écoles publique et privés dans l'enseignement élémentaire.

Tous cycles confondus, un enfant sur six en moyenne est scolarisé dans le privé (soit environ deux millions d'élèves) et il est probable que près d'une famille sur deux ait recours pour au moins l'un de ses enfants au secteur privé à un moment ou un autre de leur scolarité, ce qui donne une indication du nombre de familles qui peuvent se sentir concernées par ce choix.

⁷ Publiés notamment dans le cadre du dernier numéro récent de la revue « Education & formations » sur le thème « Public – privé, quelles différences ? » (Juin 2004)

⁸ Les auteurs parlent d'une « réalité contradictoire qui fait – à la fois – du privé un lieu antidémocratique par son recrutement social, en même temps qu'un lieu de meilleure réussite pour les enfants des classes populaires (du moins pour la petite partie d'entre eux qui le fréquentent) » (p. 136). Ils en concluent que « si [l'école publique] est effectivement plus démocratique que l'école privée par son recrutement social initial, elle l'est moins par les écarts sociaux de réussite qu'elle crée en cours de scolarité, et par les éliminations massives et précoces qui y frappent les enfants des classes populaires » (p. 137)

Au-delà de cet aspect quantitatif, le contexte français présente de toutes autres modalités dans la concurrence entre écoles privées et écoles publiques. Aux termes de la loi Debré de 1959, le financement des écoles privées est subordonné à la passation d'un contrat, qui accorde aux établissements privés et publics des statuts et des modes de financement proches. Les établissements privés sont, en France, assez largement engagés dans un service public national d'éducation, respectent les mêmes programmes, le recrutement des enseignants est désormais soumis à l'obtention des mêmes diplômes, et surtout, contrepartie majeure de ces contraintes organisationnelles et pédagogiques, les écoles privées sont financées pour une large part par des fonds publics. Le contexte de notre étude est donc, sur le plan institutionnel, totalement différent de celui dans lequel prennent place la majorité des travaux en économie de l'éducation sur les écoles privées⁹. Les variables de différenciation « objectives » dans les contextes de scolarisation sont de fait plus rares, car juridiquement limitées.

Mais si la question de la comparaison de l'efficacité des écoles privées et publiques semble légitime, la réponse est souvent ambiguë. Les élèves ne sont pas répartis au hasard entre établissements, et une expérience contrôlée qui rétablirait des conditions de ce type semble difficilement réalisable, étant donnée la nature des groupes de contrôle à mettre en place... Dans l'analyse des différences de résultats entre les élèves scolarisés dans le secteur privé et dans le secteur public - souvent considérés tels quels dans les classements et comparaisons d'établissements, qui sont souvent une des rares sources d'information du grand public...-, les différences de caractéristiques des élèves doivent être prises en compte pour rendre leurs résultats comparables. On peut rendre compte d'une partie des différences entre les élèves du privé et du public, mais toutes ces différences, notamment celles pertinentes pour expliquer la réussite scolaire, ne sont pas observables, ou non synthétisables statistiquement. La présence de variables cachées, inobservables mais corrélées avec les variables explicatives de l'indicateur de réussite scolaire que l'on cherche à expliquer, implique des biais importants dans les estimateurs de moindres carrés ordinaires (MCO). Si les variables de contrôle n'incluent pas l'ensemble des différences pertinentes pour la réussite scolaire, la corrélation observée entre l'indicateur de résultat considéré et les variables explicatives utilisées ne peut être interprétée de manière causale. En particulier, il sera alors impossible d'imputer une différence de résultats entre les élèves scolarisés dans le privé et dans le public au secteur de scolarisation.

Le premier problème des analyses de ce type est donc de disposer de variables de contrôle suffisamment riches pour pouvoir attribuer la différence observée entre élèves du privé et élèves du public au secteur de scolarisation, et non à des différences non observées entre élèves du privé et du public.

De manière plus satisfaisante, la stratégie d'identification peut reposer sur l'utilisation de variables instrumentales : dans l'idéal, si on parvient à identifier une (ou plusieurs) variable(s) qui explique(nt) le choix du secteur de scolarisation, mais qui ne soient pas corrélées à l'indicateur de résultat utilisé, il devient possible d'interpréter la corrélation obtenue de manière causale. Bien évidemment, le problème est que des variables qui expliquent la fréquentation du privé mais qui

⁹ Le problème est également *quantitativement* différent, la part moyenne du secteur privé en France (17%) étant nettement supérieure à celle des écoles privées aux Etats-Unis (11%), et les caractéristiques des établissements étant assez différentes.

soient en même temps totalement exogènes aux résultats scolaires semblent difficiles à trouver, et les tentatives de fonder une stratégie d'identification sur leur utilisation ont reçu des critiques importantes. Des stratégies basées sur des expériences naturelles, impliquant des variations exogènes de la part des élèves qui fréquentent le secteur privé, ou une répartition du hasard d'élèves entre les secteurs privé et public liée à des réformes particulières, sont plus convaincantes, mais paraissent aussi plus difficilement applicable dans le contexte français.

Nous exploitons ici les données issues du panel d'élèves du premier degré – recrutement 1997. L'intérêt majeur de ces données réside dans la richesse des données utilisables comme variables de contrôles, et sur la présence en CE2 d'évaluations standardisées qui permettent de construire des indicateurs de résultats peut-être moins ambigus qu'un taux de redoublement ou l'accès à un niveau d'études ou à une filière particulière.

Le recrutement des écoles privées laisse apparaître à travers les données du panel 1997 une surreprésentation d'élèves issus de milieux sociaux plutôt favorisés, et dont les caractéristiques générales apparaissent plus favorables à la réussite scolaire. Conséquence de ces différences dans la fréquentation des deux secteurs, l'écart brut qui apparaît en faveur des écoles privées aux scores issus des évaluations de CE2 (environ 2 points, sur 100) disparaît lorsque l'on contrôle pour les différences socio-démographiques entre les élèves des deux secteurs, et s'inverse quand on prend en compte les caractéristiques propres de l'élève ainsi que les effets du contexte de scolarisation (-1,5 points pour les élèves du privé environ).

Dans la mesure où la fréquentation du secteur privé peut être, au-delà de ces contrôles, associée à des caractéristiques favorables ou défavorables à la réussite scolaire, on ne peut garantir que ces estimateurs ne comportent pas des biais en faveur d'un des deux secteurs. Ces biais pourraient être associés à des différences d'attentes par rapport à l'école, d'ambition et d'implication entre les parents d'élèves des deux secteurs, ainsi que de différences de comportement des enfants (les différences de capacités cognitives étant déjà prises en compte). Le fait que l'introduction de variables reflétant ces différences modifie peu les résultats obtenus (l'écart de score passe à -1,25 points) nous semble une première indication de la robustesse de ces estimateurs, qui demande cependant à être confirmée.

D'autre part l'étude des redoublements (plus fréquents pour les élèves du public lorsqu'on ne tient pas compte des différences de composition) corrobore ces résultats, qui ne semblent donc pas tenir à la période d'observation ni à l'indicateur de résultat retenu. Ces résultats nous semblent suffisamment cohérents et les contrôles introduits suffisamment riches pour permettre de rejeter l'hypothèse inverse d'une plus grande efficacité du secteur privé, qui était celle qui ressortait des très rares travaux sur la comparaison public-privé au primaire, effectué sur la base des données du panel secondaire 1989. Le constat de moindres écarts sociaux de réussite au sein des écoles semblent, à l'inverse, devoir être confirmés.

Enfin, les données du panel nous permettent de relativiser ces constats dressés au plan national selon l'implantation locale du secteur privé. Les très fortes disparités constatées dans l'offre scolaire privée s'accompagnent de différences marquées dans la composition des écoles privées : là où le secteur est le plus fortement implanté, les recrutements du secteur privé et

public se rapprochent considérablement. D'autre part, les résultats aux évaluations de CE2 apparaissent plus élevés pour l'ensemble des élèves (sans qu'aucune causalité claire ne puisse être établie en l'état), et ce sont les élèves du public qui obtiennent des résultats plus élevés (en contrôlant pour les effets de composition des deux secteurs) dans les territoires de forte implantation du secteur privé. Enfin, l'écart entre secteur privé et secteur public aux scores de CE2 est lui aussi différent selon l'implantation locale : là où la part du secteur privé est la plus faible, l'écart de scores de CE2 entre élèves du public et du privé n'est plus significatif. Les écoles privées semblent donc plus efficaces là où leur part est la moins élevée (sans toutefois que les résultats y dépassent ceux des écoles du secteur public). Il semble difficile cependant d'avoir la certitude que ce résultat n'est pas affecté par des biais tenant aux caractéristiques inobservables des élèves, étant données les très nettes différences dans la nature des établissements privés et dans leur recrutement entre les deux types de territoires.

Dans une deuxième section, nous présenterons les éléments du contexte institutionnel, juridique et historique, en tant qu'ils influent sur l'activité des établissements privés d'une part, et sur le choix des parents d'autre part. Nous présenterons ensuite les données utilisées dans le cadre de cette étude dans une troisième. La section suivante sera consacrée à la présentation de statistiques descriptives concernant la fréquentation des établissements privés et le contexte pédagogique qu'ils offrent, après avoir brièvement abordé les diverses explications à la fréquentation avancées dans la littérature. La cinquième section présentera les analyses de régression destinées à estimer la différence de résultats aux évaluations de CE2 entre élèves scolarisés dans le privé et dans le public, puis considérera la question des inégalités de réussite à l'intérieur de chaque secteur. Dans une dernière section, nous nous intéresserons aux disparités géographiques de réussite scolaire et d'implantation du secteur privé.

2. Contexte institutionnel et organisation du dualisme scolaire français

Les établissements privés scolarisent environ un élève sur sept en moyenne dans le primaire, un sur cinq dans le secondaire. Pour ce qui est du premier degré, la part du privé est supérieure dans l'élémentaire (un peu moins de 14%) par rapport au préélémentaire (12,5%). Plus généralement, la part du privé augmente tout au long de la scolarité primaire et secondaire, pour atteindre plus de 20% au lycée¹⁰. La proportion globale du secteur privé reste néanmoins relativement stable dans le temps, elle est ainsi comparable à celle de 1959, malgré quelques fluctuations à moyen terme, non négligeables.

Il existe en France près de 10 000 établissements privés, avec des disparités territoriales très importantes dans l'offre d'enseignement privé. Pour l'enseignement élémentaire, le secteur privé est majoritaire ou proche de l'être dans certains départements (53% des élèves en Vendée, 48% dans le Morbihan), mais représente moins de 7% des élèves pour une quinzaine de départements. Dans les académies de Rennes ou de Nantes, les écoles privées scolarisent près de 40% des élèves, proportion qui tombe en dessous de 7% pour les académies de Limoges, Nancy-Metz, Strasbourg ou Créteil. L'existence d'un statut unique pour l'enseignement privé au plan national s'accompagne donc de très fortes disparités territoriales. Notons également que le secteur privé est plus développé en France que dans la plupart des pays de l'Union Européenne. La part moyenne du secteur privé en Europe est ainsi de 15% environ, avec de très fortes disparités nationales. Seuls l'Espagne, mais surtout la Belgique et les Pays-Bas (où l'enseignement privé, totalement subventionné, est prépondérant), ont un secteur privé plus développé qu'en France.

2.1. L'organisation des relations entre l'Etat et les établissements privés : contractualisation et association au service public d'enseignement

La particularité la plus remarquable du système français réside dans le large financement des écoles privées par l'Etat, la loi Debré du 31 décembre 1959 régissant la nature des relations contractuelles entre établissements privés et Etat, afin d'assurer la participation de personnes morales de droit privé au service public d'enseignement.

¹⁰ La part de l'enseignement privé est très supérieure dans l'enseignement professionnel (plus de 30%), et marginale dans l'enseignement adapté (environ 4%).

Pour B. Toulemonde¹¹, la loi Debré, qui a, provisoirement au moins, apporté un règlement¹² à la « querelle scolaire », repose sur trois éléments : « la participation par contrat des établissements d'enseignement privés¹³ à l'œuvre nationale d'éducation », les pouvoirs publics prenant en charge une très large part des dépenses de fonctionnement en échange d'un certain nombre d'obligations de service public, « le refus de reconnaître un enseignement privé à part entière, en concurrence avec un enseignement public » et enfin « la perspective d'un rapprochement toujours plus étroit », en prévoyant deux formes de contrat : le contrat simple, prévue pour être temporaire¹⁴, et le contrat d'association beaucoup plus proche de l'enseignement public.

Depuis 1959, deux philosophies différentes quant à la place de l'enseignement privé dans le système éducatif français s'affrontent, comme le note B. Toulemonde¹⁵, qui remarque que si ces positions ont un contenu politique évident, elles ne correspondent pas exactement aux clivages traditionnels de la vie politique française, et divisent chacun des camps.

La première vision est celle d'une « parité » en droit avec l'enseignement public, corollaire d'un véritable dualisme des institutions scolaires, vues comme des systèmes concurrents à proprement parler¹⁶.

D'autre part, la logique d'association à l'enseignement public, semble avoir prévalu par périodes, dans le sens d'une association des établissements privés au service national d'éducation. Cette logique s'est concrétisée par le fait que les établissements privés sont soumis à la loi de finances¹⁷, à l'existence d'un « besoin scolaire reconnu » pour autoriser l'ouverture d'un nouvel établissement privé, ou par le fait que le recrutement des enseignants s'effectue sur la base des mêmes qualifications que dans l'enseignement public depuis 1992¹⁸. Enfin, de nombreuses mesures d'harmonisation ont été prises, principalement dans les classes placées sous contrat d'association, dans lesquelles l'enseignement est dispensé selon les règles et programmes de l'enseignement public, et où en théorie l'accès de « tous les enfants sans distinction d'origines, d'opinions ou de croyances » doit être garanti, la pratique étant quelquefois plus contrastée.

Conséquence de cette loi ou non, la part du privé est depuis 1959 remarquablement stable, les programmes d'enseignement et le recrutement des enseignants se sont dès lors considérablement rapprochés entre public et privé. L'affirmation d'un « caractère propre » de l'enseignement catholique, affirmé par la loi Debré et confirmé depuis, qui s'imposerait aux enseignants du privé

¹¹ Toulemonde, B. (2003), « L'enseignement privé », *Le système éducatif en France, Les notices de la Documentation Française*, p.141.

¹² Solution de compromis par ailleurs fréquemment remise en cause ou déséquilibrée, dans un sens ou dans l'autre

¹³ Privés car comme le souligne Bernard Toulemonde ce sont les établissements qui sont privés, et non l'enseignement, et c'est ce qui constitue tout le nœud du problème.

¹⁴ Cette forme de contrat devait disparaître après neuf ans, mais sera finalement pérennisée en 1971, pour les établissements du premier degré uniquement

¹⁵ *op cit*, p.141

¹⁶ Dans le sens où les établissements privés, tout en restant encadrés, resteraient libres quant à l'enseignement à prodiguer, et moins limités quant aux façons de se différencier de l'enseignement public.

¹⁷ depuis 1985 le nombre de postes d'enseignants est ainsi déterminé par la loi de finances

¹⁸ les « accords Lang-Cloupet » en 1992 ont eu pour conséquence d'aligner le recrutement des maîtres du privé sur ceux du public

mais dont le contenu reste mal cerné¹⁹, peut être vu comme remplissant une fonction essentiellement symbolique.

La part des établissements privés hors contrat est aujourd'hui très réduite : elle s'élève à 0,2% dans l'enseignement primaire et 0,5% dans le secondaire. Pour l'enseignement élémentaire, 5,6% de l'ensemble des élèves sont scolarisés dans des établissements sous contrat simple, contre 8,5% dans des établissements sous contrat d'association et 0,2% pour les établissements hors contrat. Ce sont donc 39% des élèves du privé qui sont scolarisés dans des établissements sous contrat simple dans l'enseignement élémentaire : une part non négligeable des écoles élémentaires privés bénéficie donc d'une relative autonomie financière et pédagogique, par rapport aux établissements du secondaire, dont l'immense majorité se trouve sous contrat d'association.

Dans les faits, la différence principale entre ces deux types d'établissements privés est la prise en charge des dépenses de fonctionnement par la collectivité locale concernée : elle est obligatoire dans le cas d'un contrat d'association, facultative pour un contrat simple (mais ne peut, dans tous les cas, excéder le coût d'un élève de l'enseignement public). Autre distinction intéressante, pour le contrat d'association un « besoin scolaire reconnu » est nécessaire à la passation du contrat d'association selon la loi Debré –même si aucune définition précise n'en est donnée- alors que tel n'est pas le cas pour l'ouverture d'un établissement sous contrat simple.

Une contrepartie au financement par l'Etat des dépenses de fonctionnement des établissements sous contrat d'association est d'imposer à ces derniers le respect des règles et programmes de l'enseignement public, alors qu'une plus grande liberté pédagogique, notamment au niveau des programmes est possible pour les établissements sous contrat simple. Enfin, l'enseignement privé sous contrat d'association doit être gratuit : la contribution des familles devant uniquement servir à couvrir l'enseignement religieux et les investissements immobiliers (*décret du 28 juillet 1960*), à la différence du contrat simple où elle couvre en partie les frais de fonctionnement.

2.2. Quelles variables de différenciation ?

Pour une large part, les établissements privés et publics sont donc soumis aux mêmes contraintes : objectifs pédagogiques similaires, programmes de base, examens et qualifications requises des enseignants. En quoi le caractère propre des écoles privées se manifeste-t-il ? Ce caractère propre était lié à la liberté de l'enseignement, de nature confessionnelle. S'il est difficile de dire à quel point le motif confessionnel reste important dans le choix des parents, il semble toutefois possible d'affirmer que la nature confessionnelle de l'enseignement, elle, s'est estompée.

Une des différences principales concerne le recrutement des enseignants, choisis par le chef d'établissement²⁰ dans le cas des écoles privées, ce qui peut potentiellement jouer un rôle

¹⁹ Le flou autour de la notion étant sans doute nécessaire à l'apaisement des querelles...

²⁰ Le contrat de travail du personnel enseignant diffère selon le type de contrat signé par l'établissement : contrats de droit privé pour les établissements sous contrat simple, contre un statut de contractuel de droit public

important, en contribuant par exemple à une meilleure implication de l'équipe enseignante et à sa cohésion autour d'un projet d'établissement. Mais cela restera dans notre étude à l'état d'hypothèse, car les données semblent insuffisantes pour déterminer ce qui, au niveau organisationnel, pourrait induire des différences significatives entre établissements privés et publics. Il est intéressant à ce titre de noter qu'une des propositions du rapport provisoire issu des récents travaux de la « Commission Thélot » (intitulé « Vers la réussite de tous les élèves », et qui provoque actuellement d'intenses discussions) serait de permettre aux chefs d'établissement de donner leur avis sur la nomination des personnels dans le cas des établissements « difficiles », et d'accroître la marge de manœuvre pédagogique et financière des établissements du second degré, mesures qui font étrangement penser aux conditions d'organisation des établissements privés. S'il ne s'agit là que de propositions, celles-ci montrent qu'au besoin l'échange d'expériences entre secteur privé et secteur public peut exister, au-delà de la tonalité souvent polémique que ne manquent pas de prendre la plupart des débats sur la question du privé dans le système éducatif français.

Certains établissements se sont spécialisés dans certains profils-types d'élèves Cette diversité du privée, mise en avant par différents auteurs²¹ s'exprime par de fortes disparités dans la nature des établissements. E. Nauze-Fichet²² distingue les établissements d'excellence, souvent situés dans les centres urbains, de réputation très favorables, et pratiquant une très forte sélection à l'entrée, les établissements de substitution, qui ne visent pas l'excellence sur le plan pédagogique, mais soit la dimension religieuse, soit la discipline et un encadrement particulier, souvent plus strict (ou réputé comme tel) que dans le public. Enfin, des établissements de rattrapage s'adressent aux élèves en difficulté scolaire : là encore, discipline et encadrement ou « souplesse pédagogique » et épanouissement de l'élève en constituent les principaux arguments.

Au-delà, les établissements privés présentent quelques singularités (taille des classes, implantation géographique et dans certaines filières...) qui les distinguent sans toutefois relever du « caractère propre » des établissements privés. E. Nauze-Fichet va même jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas de véritable spécificité du contexte de scolarisation. La principale distinction entre établissements privés et publics réside finalement dans le profil des élèves, sur lequel nous reviendrons dans les sections suivantes.

Ce cadre juridique stable (ses évolutions se sont, depuis 1959, toujours faites à la marge, et sans remise en cause fondamentale du cadre fixé par la loi Debré), et dans lequel l'Etat encadre assez largement l'activité des établissements privés, est donc tout à fait différent du cadre dans lequel se sont placées la majorité des études internationales, et notamment nord-américaines, où les établissements privés sont financés localement et disposent d'une autonomie pédagogique et financière considérable. On peut penser que ce cadre juridique, en même temps qu'il a réduit les possibilités de différenciation de l'enseignement privé, rend plus aisé l'exercice de la liberté du choix du secteur d'enseignement par les parents : non seulement la large part du financement

pour les enseignants des établissements sous contrat d'association. Dans les deux cas cependant, le chef d'établissement conserve la maîtrise du recrutement des enseignants.

²¹ voir notamment R. Ballion (1980)

²² E. Nauze-Fichet, « Que sait-on des différences entre public et privé ? », *Education et Formations* n°69 (juin 2004) pp. 15 - 22

public réduit la part du financement qu'ils doivent supporter, mais de plus les contraintes sur les programmes, les méthodes d'enseignement et les qualifications des enseignants réduisent l'incertitude par rapport au contexte de scolarisation dans les établissements privés.

3. Présentation des données utilisées

Les données utilisées sont issues du panel d'élèves du premier degré – recrutement 1997, réalisé par la Direction de l'Évaluation et de la Prospective (DEP) du Ministère de l'Éducation Nationale. Le Ministère de l'Éducation Nationale met en œuvre des panels d'élèves depuis 1973²³, mais le panel en question n'est que le deuxième concernant des élèves entrant au Cours Préparatoire, après celui de 1978. Sa particularité par rapport aux panels du secondaire tient au fait qu'il contient une « évaluation des acquis et des compétences » des élèves à leur entrée au CP, ce qui peut permettre de rendre les élèves plus comparables en contrôlant pour les différences de capacité cognitives, et ainsi contribuer à isoler les effets liés aux caractéristiques de l'élève des effets du parcours scolaire ultérieur. L'objectif de ce panel est principalement de « décrire et expliquer les cheminements scolaires des élèves depuis l'école élémentaire jusqu'aux premières années du collège²⁴ ». Le panel 1978 avait permis de suivre pendant sept ans une cohorte de 20 000 élèves de cours préparatoire, il est également prévu que le suivi des élèves du panel primaire 1997 se poursuive sur les deux premières années du secondaire, mais nous ne disposons pour cette étude que des données relatives à l'enseignement élémentaire.

Les informations qui figurent dans le panel primaire 1997 sont issues de plusieurs sources.

L'interrogation des directeurs d'école et des chefs d'établissement fournit des informations quant à l'identification de l'élève, ses conditions de scolarisation au cours de l'année d'interrogation (les directeurs d'école sont interrogés chaque année) ainsi que des données relatives à la scolarité antérieure de l'élève.

La mesure des performances scolaires a retenu une attention particulière : le panel contient non seulement les résultats obtenus par les élèves aux évaluations nationales passées à la rentrée de CE2, mais aussi des scores obtenus à des épreuves d'évaluations standardisées mises en place spécifiquement pour les élèves du panel à leur entrée en CP. Lors du recrutement de l'échantillon, des tests ont été réalisés sur les élèves retenus afin de « mesurer leurs compétences cognitives et socio-cognitives à l'entrée au cours préparatoire ». Ces évaluations couvrent cinq grands domaines :

- les connaissances générales

²³ Quatre enquêtes ont depuis lors concerné le second degré (suivi pendant onze ans d'une cohorte de 36 000 élèves scolarisés en 6^{ème} en 1973, pendant dix ans de 20 000 élèves entrés en 6^{ème} en 1980, pendant douze ans de 27 000 élèves entrés en 6^{ème} en 1989, et enfin de 17 830 élèves entrés en 6^{ème} en 1995) contre une pour le primaire (suivi pendant 7 ans de 20 000 élèves de CP en 1978)

²⁴ Documentation du panel d'élèves du premier degré, Dominique Cabourdin et Sophie O'Prey, p.9.

- les compétences verbales et la familiarité avec l'écrit
- les compétences logiques et la familiarité avec le nombre
- les concepts liés au temps et à l'espace
- les comportements et l'attention

L'interrogation des enseignants a permis de recueillir des informations sur les comportements, des capacités et des compétences à l'entrée du cours préparatoire, les résultats se présentent sous la forme d'une liste de treize compétences recueillies par l'enseignement à partir de l'observation du comportement quotidien de l'enfant en classe.

Par ailleurs, les scores obtenus par les élèves de l'échantillon aux épreuves nationales d'évaluation de CE2 ont été recueillis en 1999 et en 2000.

Enfin, *l'interrogation des familles*, via une enquête comportant trois volets, a permis de réunir des informations sur la composition de la famille et les parents de l'élève, la scolarité à l'école maternelle et les conditions dans lesquelles était gardé l'enfant avant l'entrée dans l'enseignement élémentaire, et la manière dont l'élève et sa famille vivent la scolarité à l'école élémentaire (choix de l'école, rencontres avec les enseignants, suivi par les parents des études, conception du rôle de l'école et des enseignants, appréciation du degré de réussite de l'élève, activités extrascolaires de l'enfant).

La base de sondage couvre l'ensemble des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. Le plan de sondage a été adapté pour tenir compte des contraintes liées à la mise en place des évaluations de CP, avec trois objectifs : obtenir un échantillon représentatifs d'environ 9000 élèves entrant au cours préparatoire, avoir un échantillon regroupé sur un nombre restreint d'écoles (plus de 40 000 écoles scolarisent des élèves de cours préparatoire), et limiter le nombre d'élèves suivis par école à 10 pour ne pas provoquer une surcharge de travail liée au suivi de ces élèves qui aurait pu nuire au succès de l'enquête.

Le taux de sondage uniforme d'un élève sur 90, a été obtenu à partir d'un mode de tirage différent selon les écoles, réparties en strates : pour les écoles scolarisant moins de 11 élèves au cours préparatoire, 1 école sur 90 a été retenue, et tous les élèves de cours préparatoire de ces écoles font partie de l'échantillon. Pour les écoles ayant entre 11 et 30 élèves au cours préparatoire, 1 école sur 30 a été tirée, puis 1 élève sur 3 a été retenu (par un tirage aléatoire basé sur les listes alphabétiques). Enfin, pour écoles scolarisant plus de 30 élèves en cours préparatoire, une classe de CP a été tirée au sort²⁵, puis 1 élève sur 3 a été retenu, de manière aléatoire.

Au final, l'échantillon principal du panel 1997 permet le suivi de 9639 élèves qui entrent au CP à la rentrée 1997 dans 1 400 écoles élémentaires de France métropolitaine.

²⁵ les écoles de cette taille comportent souvent plusieurs classes scolarisant des élèves de ce niveau : pour concentrer l'échantillon sur une seule de ces classes, afin de faciliter l'organisation des épreuves d'évaluation de CP, et garantir à chaque classe la même probabilité de tirage, chaque école s'est vue affecté un poids égal au nombre de classes de cours préparatoire qu'elle comporte.

4. Quels déterminants à la fréquentation du privé ?

La coexistence de deux secteurs d'enseignement en France implique des contextes de scolarisation potentiellement différents. Une partie de la littérature sur les établissements privés s'attache à déterminer les variables qui expliquent le choix du secteur d'enseignement par les parents. Après avoir rapidement examiné les différents déterminants possibles de la fréquentation du privé, nous présenterons les principales différences dans le recrutement des écoles primaires privées et publiques sur la base des données panel primaire 1997.

Les données disponibles dans le panel n'autorisent pas une étude des motivations des parents, mais permettent de retracer les clivages dans la composition des populations qui fréquentent les deux secteurs. En particulier, le fait de disposer de données longitudinales permet de comparer des cohortes « pures » d'élèves, ayant passé l'intégralité de leur scolarité élémentaire dans un des secteurs.

4.1. Les déterminants de la fréquentation du privé dans la littérature sociologique et l'explication du choix des familles

L'explication de la fréquentation du secteur privé a fait l'objet de nombreux travaux, mais les données à exploiter de manière non ambiguë restent rares. A priori, les motifs de recours à l'enseignement privé sont extrêmement variés, comme l'indique la liste dressée par E. Nauze-Fichet²⁶ : « appartenance sociale, affinité culturelle, religieuse, simple choix de proximité, contrainte d'hébergement, et enfin motifs pédagogiques : contraintes sur les offres de formation, objectifs de rattrapage, sensibilité à la réputation des établissements, quête de la voie d'excellence » peuvent expliquer, à des titres différents, le choix du privé par les parents.

L'auteur oppose motifs « pragmatiques » et « idéologiques ». D'une part, en ligne avec l'interprétation de Langouët et Léger²⁷ (1991), de nombreux auteurs affirment que la fréquentation du privé s'inscrit désormais essentiellement dans des stratégies de réussite scolaire, les parents recherchant un contexte de scolarisation plus favorable à leurs enfants. Les différences concernant l'enseignement étant de toute façon limitées légalement, c'est dans l'atmosphère des établissements, l'encadrement et les valeurs affirmées que nombre d'établissements privés tentent de se différencier des établissements publics, au moins du point de vue de la réputation recherchée. En particulier, selon Langouët et Léger, de nombreux établissements privés remplissent une fonction de recours en cas de difficultés scolaires, et non seulement de recherche d'un environnement pédagogique plus performant. Il semble certain, sur la base des diverses enquêtes réalisées, que les motifs liés à l'ambition, l'appartenance sociale, ou à la réussite scolaire,

²⁶ E. Nauze-Fichet, « Que sait-on des différences entre public et privé ? », *Education et Formations* n°69 (juin 2004) pp. 15 - 22

²⁷ Gabriel Langouët et Alain Léger, « Public ou privé ? Trajectoires et Réussite scolaire », Editions Publidix (1991)

jouent un rôle important, voire prépondérant dans le choix du privé. Le fait que dans les territoires de forte implantation du privé, les clivages sociaux, économiques et culturels soient sensiblement moins marqués, et que les catégories les plus aisées y délaissent le privé va plutôt dans ce sens.

L'affirmation, sur cette base, d'un affaiblissement des critères religieux et politiques, reste cependant difficile à établir, tant une hiérarchie des motifs de scolarisation dans le privé est difficile à établir²⁸. Dans les données d'enquête comme dans la présentation des résultats, la réponse au problème dépend souvent de la façon dont est formulée la question : remarquer que le motif religieux n'est pas déterminant chez la majorité des parents du privé ne signifie pas que les critères religieux ou idéologiques ne comptent pas, au sens où ils induisent, par exemple, un évitement du public.

Dans tous les cas, le simple fait que des familles n'envisagent pas de scolariser leurs enfants dans le privé, quelle qu'en soit l'efficacité semble indiquer que les questions « idéologiques », restent sans doute pertinentes pour analyser la fréquentation du privé. En particulier, le fait que le privé ait une fonction de « rattrapage » et que les élèves du privé soient majoritairement « une clientèle de passage » ne préjuge pas de la disparition de la dimension religieuse parmi les paramètres du choix des parents.

D'autres auteurs, à l'image de F. Héran (1996)²⁹ contestent ainsi, sur la base de données d'enquête, que la dimension « idéologique » ait disparu (recherche d'affinités religieuses, politiques ou culturelles). Les valeurs des parents et la recherche d'une scolarisation en accord avec celles-ci pour leurs enfants seraient toujours prépondérantes : même si de nombreux parents recherchent la solution la plus favorable à la scolarité de leur enfant, la pratique religieuse comme les critères politiques ne sont pas absents dans la fréquentation du privé, et le choix du privé n'est pas dicté par le seul souci du rattrapage scolaire. Sur la base de l'enquête Education³⁰, l'auteur montre que choix de l'école confessionnelle et pratiques religieuses sont liés, et distingue « les trois nerfs de l'école privée : religion, aisance, ambition »³¹.

On peut penser que si les critères idéologiques ne sont pas toujours un objectif à proprement parler dans la recherche d'un établissement, ils sont au moins une « contrainte » posée sur le type

²⁸ Langouët et Léger eux-mêmes soulignent cet état de fait : « ...l'évolution des fonctions de l'enseignement privé – ou pour le moins son changement d'image auprès des familles -, le fait qu'il puisse être « choisi » indépendamment de toute conviction religieuse, se voient largement reconnus. Mais ni la hiérarchie réelle des motivations de chaque catégorie d'usagers (qu'ils soient permanents, temporaires ou seulement potentiels), ni bien sûr le nombre exact que représentent les uns et les autres parmi les parents ne sont connus, même approximativement » (p. 10) mais affirment néanmoins en conclusion que « la deuxième idée fautive conduit à méconnaître la nature véritable des usagers du secteur privé en assimilant leurs motivations à des préoccupations religieuses. Or toute une série de résultats (et notamment le fait que les transferts sont souvent liés à des difficultés scolaires et apparaissent manifestement, sauf à l'entrée en sixième, comme une pratique de recours en cas d'échec) permettent de montrer que le choix du privé pour des raisons confessionnelles est extrêmement minoritaire ».

²⁹ Héran, F. (1996) , « Ecole publique, école privée : qui peut choisir ? », *Economie et statistique* n°293, pp. 17-39.

³⁰ F. Héran utilise les données de l'enquête Education, menée conjointement par l'Institut National des Etudes Démographiques (INED) et l'INSEE, enquête qui propose un indicateur d'engagement religieux basé sur l'interrogation des familles quant à leur sentiment et leur pratique religieuse.

³¹ F. Héran, *op. cit.*, p.31

d'établissements à même d'accueillir leurs enfants. Cette « dimension oubliée³² » resterait le premier facteur explicatif de la fréquentation du privé. Sans chercher à en faire l'inventaire, d'autres auteurs, comme B. Toulemonde³³ avancent des raisons qui concernent aussi bien l'attention portée aux élèves, l'encadrement et l'éducation, l'ambiance générale, l'absence d'enfants immigrés que la faible présence de catégories sociales défavorisées.

Il semble donc nécessaire de relativiser la vision purement rationnelle et stratégique du choix de l'école. D'une part, l'information des parents sur l'efficacité relative des deux secteurs reste extrêmement fractionnée et assez pauvre, les indicateurs retenus se contentant la plupart du temps de comparer des taux de réussite. D'autre part, la proportion des parents qui sont engagés dans une stratégie « rationnelle » de recherche active d'un établissement est finalement assez limitée³⁴, et concerne dans des proportions comparables les parents d'élèves du public et ceux du privé. Au niveau de l'entrée en 6^{ème}, en 1999, 25% des parents ont demandé une dérogation, qui a été accordée à la moitié d'entre eux environ. Parmi ceux qui n'ont pas réussi à l'obtenir, les deux tiers ont choisi un établissement privé.

Les statistiques présentes dans le panel primaire 1997 ne permettent pas une étude détaillée du choix du secteur d'enseignement par les parents. Cependant, une question de l'enquête auprès des familles concerne, pour les parents ayant choisi une autre école que celle du secteur de leur domicile, les raisons de leur choix. Les réponses à cette question sont présentées dans le tableau 1. Il apparaît que les « motifs pédagogiques » (taille des classes, qualité des maîtres) restent largement minoritaires dans le choix d'une école privée parmi les parents d'élèves du panel : moins de 22% des parents avancent de telles raisons comme raison principale. Les convictions personnelles semblent au contraire jouer un rôle important (plus de 40% en font leur raison principale, parmi celles proposées dans l'enquête). La « bonne fréquentation de l'école » apparaît également comme un motif important. Les motifs tenant à la réputation de l'école semblent jouer un rôle plus important que les convictions personnelles chez les parents dont les enfants passent dans le privé après une scolarisation dans le public en CP, mais la faiblesse des effectifs rend la comparaison difficile.

³² Tournier, V. (1997), « Ecole publique, école privée : le clivage oublié. Le rôle des facteurs politiques et religieux dans le choix de l'école et les effets du contexte scolaire sur la socialisation politique des lycéens français », *Revue Française de Science Politique*, volume 47, n°5, p. 560-588.

³³ *op.cit*, p. 146

³⁴ Héran (1996) avance un chiffre d'un sur quatre, chiffre qui comprend la recherche active d'un établissement privé, mais aussi la recherche active d'un établissement public autre que celui proposé. On peut noter ici que le panel primaire propose, pour les élèves scolarisés dans le secteur public, une variable qui indique si l'école publique fréquentée est celle du secteur désigné par la carte scolaire.

Tableau 1 : Raison principale du choix d'une école privée

Raison principale du choix de l'école (en %) :	Type de scolarité élémentaire :		
	Tout privé	Passage dans le privé (après débuts dans le public)	Passage dans le public (après débuts dans le privé)
Proximité du domicile	14,4	15,8	12,9
Ecole qui correspond aux convictions personnelles des parents	41,5	25,4	37,1
Petits effectifs par classe	5,7	7,0	7,3
Bonne réputation : "école bien fréquentée"	22,2	30,7	31,5
Bonne réputation : "qualité des maîtres"	16,2	21,1	11,3
Nb. obs.	[702]	[114]	[124]

Source : panel primaire 1997

François Héran (1996) montre par ailleurs que deux tiers des familles acceptent l'établissement public qui leur est proposé sans en chercher d'autre, et le dernier tiers choisit un autre établissement, public ou privé. Bien évidemment les familles acceptant le public sans recherche et celles qui effectuent un choix actif n'ont pas les mêmes caractéristiques. En terme de catégories socioprofessionnelles, les ouvriers sont sous représentés parmi ceux qui effectuent un choix actif, et les enseignants et indépendants y sont surreprésentés.

Derrière ces phénomènes, plusieurs effets sont à l'œuvre. Non seulement ces résultats reflètent une recherche de systèmes de valeurs incarnés différemment par les deux secteurs, mais ils sont également liés à une inégale maîtrise de l'information sur le système scolaire, devenu plus complexe à déchiffrer³⁵. En conséquence, quatre fois sur dix, le privé constitue un choix de proximité (Héran, 1996), ce qui est particulièrement vrai dans les territoires de forte implantation du privé. Ces résultats ne sont pas totalement en ligne avec ceux obtenus dans le panel primaire 1997, ce qui peut s'expliquer par des méthodes d'enquête différentes.

Enfin, si les établissements catholiques, reconnus par l'épiscopat, rassemblent plus de 95% des élèves du privé³⁶, il ne faut pas méconnaître leur diversité³⁷, que l'usage de statistiques nationales a tendance à écraser : les motifs de recours aux privés sont différents selon le type d'établissement auquel on s'adresse, différents aussi selon l'implantation locale du secteur privé. Ce long détour par la recherche sociologique nous semble indispensable, non seulement pour son intérêt descriptif, mais également car la connaissance des caractéristiques des élèves du privé et des motivations de leurs parents, au-delà des caractéristiques observables introduites dans les analyses de régression, est indispensable à l'interprétation de résultats de régressions visant à comparer l'efficacité des deux secteurs. D'autre part, la construction de stratégies d'identification plus élaborées exige une connaissance détaillée des motifs de recours au privé.

³⁵ Cf Ballion (1980)

³⁶ le reste étant constitué par les établissements juifs, et par une nébuleuse de petits établissements très divers (écoles de prestige, ou fondés sur des méthodes pédagogiques ou des offres scolaires particulières)

³⁷ voir par exemple, pour une étude détaillée des établissements d'Île de France, l'article de R. Ballion, (1980), L'enseignement privé : un enseignement « sur mesure » ?, *Revue Française de Sociologie*, volume XXI, pp. 203-231.

4.2. La composition des établissements privés dans le panel primaire 1997

En conséquence de ces motifs de choix du privé, qui sont aussi souvent un évitement des défauts réels ou supposés du public, les populations des deux secteurs sont relativement différenciées. Or si l'on veut dresser un diagnostic correct de l'efficacité relative des deux secteurs, il est indispensable de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », dans la mesure des données disponibles. Nous présenterons donc quelques statistiques descriptives sur la composition des établissements privés et publics, à la fois pour leur intérêt descriptif et pour mettre en avant les variables de contrôle qui devront être privilégiées dans la perspective d'analyses de régression où l'on cherchera à rendre les populations du public et du privé aussi comparables que possible.

4.2.1. Statistiques descriptives sur les cohortes « pures »

a) Caractéristiques des élèves

Les données de panel permettent de distinguer les élèves scolarisés dans un établissement privé à un moment du temps en fonction de leur trajectoire scolaire et de leur fidélité à un secteur. Ainsi nous pourrions présenter des statistiques relatives à des cohortes « pures », c'est à dire n'ayant fréquenté qu'un seul secteur au cours de leur scolarité. L'intérêt de ce suivi longitudinal est cependant plus limité pour le primaire que pour le secondaire, les changements de secteur y étant moins fréquents.

Le tableau 2 présente des statistiques descriptives simples sur la composition des établissements publics et privés selon différents critères.

L'étude des caractéristiques des élèves du panel confirme que les différences sociodémographiques dans la fréquentation des écoles privées sont assez marquées. Ainsi plus de 99% des élèves du privé sont de nationalité française, alors qu'une part non négligeable (plus de 6%) des élèves du public sont de nationalité étrangère. Concernant la nationalité des parents, alors que plus de 10% des parents d'élèves du public sont étrangers, plus de 97% des parents du privé sont de nationalité française.

Les différences socioprofessionnelles sont importantes, et ce sont là aussi des constats connus qui se trouvent confirmés. Les agriculteurs sont surreprésentés parmi les parents d'élèves du privé (plus du double de la proportion du public), tout comme les artisans et commerçants, ainsi que les cadres et professions intellectuelles, dans une proportion moindre toutefois. De manière beaucoup moins nette, les professions intermédiaires sont légèrement surreprésentées dans le privé. Réciproquement, ce sont les catégories défavorisées qui sont sous représentées dans le privé : employés et ouvriers, quasiment dans les mêmes proportions, sont beaucoup moins présents dans le privé. Enfin, les parents chômeurs ou sans profession sont encore plus largement absents du privé.

Tableau 2 : Ecoles publiques et Ecoles privées : statistiques descriptives, "cohortes pures"

	Moyenne (%)	Tout public (%)	Tout privé(%)	Ecart privé-public	Rapport privé / public
N. obs.	[8087]	[7032]	[1057]		
Caractéristiques des élèves :					
Nationalité					
Elève : nationalité française	94,6	93,9	99,4	5,5	1,1
Père : nationalité française	90,1	89,0	97,2	8,2	1,1
Mère : nationalité française	90,8	89,8	97,6	7,9	1,1
PCS du chef de famille					
Agriculteurs	3,0	2,6	5,4	2,8	2,1
Artisans, Commerçants, Chefs d'ent.	8,9	8,4	12,6	4,2	1,5
Cadres et prof. intellectuelles	16,3	15,3	22,6	7,3	1,5
Prof.intermédiaires	17,1	16,9	19,0	2,2	1,1
Employés	13,1	13,7	9,7	-4,0	0,7
Ouvriers	39,2	40,6	29,7	-10,9	0,7
Sans activité professionnelle	2,2	2,4	1,0	-1,3	0,4
PCS "défavorisées"	54,7	56,8	40,4	-16,4	0,7
Situation professionnelle					
Père: a une activité professionnelle	89,4	88,7	93,8	5,1	1,1
Mère: a une activité professionnelle	61,5	60,6	67,6	7,1	1,1
Niveau de diplôme des parents					
Père : Aucun diplôme	14,6	15,7	8,3	-7,4	0,5
Père : Diplôme = bac ou plus	35,3	33,6	45,5	11,9	1,4
Mère : aucun diplôme	16,2	17,4	8,5	-8,9	0,5
Mère: Diplôme = bac ou plus	38,9	37,4	48,3	10,9	1,3
Nombre d'enfants					
1	14,5	14,7	13,6	-1,1	0,9
2	46,1	46,0	46,7	0,8	1,0
3	25,5	25,1	28,0	2,9	1,1
4	8,0	8,1	7,9	-0,2	1,0
5 et plus	5,4	5,7	3,8	-1,9	0,7
Moyenne (nb)	2,48	2,49	2,44	-0,1	1,0
Entourage familial					
Famille biparentale	86,0	85,4	90,2	4,8	1,1
Famille biparentale recomposée	10,6	11,2	7	-4,2	0,6
Famille monoparentale	2,5	2,5	2,0	-0,5	0,8
Autres ⁽¹⁾	0,61	0,58	0,85	0,3	1,5
Conditions de logement					
Locataire HLM	16,5	17,7	9,2	-8,5	0,5
Locataire ⁽²⁾ (appartement ou maison)	23,5	19,8	18,9	-0,9	1,0
Propriétaire (appartement ou maison)	59,3	57,5	70,6	13,1	1,2
Autres	0,7	0,7	0,4	-0,3	0,6

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

⁽¹⁾ la catégorie "autres" comprend les élèves vivant avec une autre personne responsable, dans une famille d'accueil ou dans une institution de la D.D.A.S.S.

⁽²⁾ la catégorie locataire comprend également les bénéficiaires d'un logement de fonction

Tableau 2 (suite) : Ecoles publiques et Ecoles privées: statistiques descriptives, cohortes "pures"

	Moyenne (%)	Tout public (%)	Tout privé(%)	Ecart privé-public	Rapport privé / public
	[8087]	[7032]	[1057]		
Duree de scolarité en maternelle					
0	0,1	0,1	0,2	0,1	2,1
1	0,9	0,9	0,7	-0,3	0,7
2	4,9	5,2	3,4	-1,7	0,7
3	63,0	64,4	53,5	-11,0	0,8
4	29,3	27,6	40,1	12,5	1,5
5	0,9	0,7	1,6	0,9	2,2
Moyenne (années)	3,3	3,22	3,38	0,16	1,05

Ces résultats généraux masquent toutefois une partie des phénomènes du fait d'un niveau d'agrégation des catégories socioprofessionnelles trop élevé. Ainsi cadres du privé ou profession libérale n'auront pas les mêmes comportements de choix scolaire que les enseignants, qu'ils côtoient pourtant dans la catégorie « cadres et professions intellectuelles ». Au final cependant, le fait important est que les catégories sociales plutôt défavorisées (employés, ouvriers, sans activité professionnelle) représentent environ 57% des parents d'élèves du public, alors qu'ils sont à peine plus de 40% parmi les parents d'élèves du privé. Enfin, à ce niveau d'agrégation, on peut remarquer que les écarts bruts de composition socioprofessionnelle entre privé et public sont positifs pour toutes les catégories « favorisées », et négatifs pour toutes les catégories défavorisées – même si cette différence n'est pas toujours significative.

La situation professionnelle des parents permet également de rendre compte de ces différences de fréquentation du privé selon le capital socio-économique. Les élèves du privé ont, plus souvent que ceux du public, leurs deux parents actifs, la différence étant plus prononcée pour la mère que pour le père.

Cette différence se reflète également dans d'autres indicateurs basés sur le niveau de diplôme des parents, qui peut également être un *proxy* pour différentes formes de capital culturel. Sans aller jusqu'à un niveau de détail important, on peut remarquer ici que les parents sans diplôme sont beaucoup plus rares dans le privé que dans le public (la proportion double environ dans le public, pour le père comme pour la mère), et que les parents possédant un diplôme équivalent ou supérieur au Baccalauréat sont largement minoritaires dans le public : ils ne représentent que 33,6% des parents d'élèves du public, alors que cette part s'élève à plus de 45% pour ceux du privé.

D'autres variables indiquent enfin des différences de contexte familial entre élèves du privé et du public. Les familles en moyenne légèrement plus nombreuses dans le public, du fait d'une surreprésentation des familles très nombreuses (5 enfants ou plus), le modèle de la famille biparentale est davantage répandu chez les parents scolarisant leurs enfants dans le privé (familles monoparentales et surtout, recomposées y sont de ce fait plus rares).

Si l'on ne dispose pas d'une variable indiquant la qualité du logement, qui aurait pu être un bon indicateur du revenu des familles, les données disponibles permettent néanmoins de

constater que les locataires d'habitations à loyer modéré (HLM) sont nettement moins nombreux parmi les parents d'élèves du privé, alors que les propriétaires de leur appartement ou d'une maison individuelle y sont surreprésentés.

Enfin, les élèves du privé sont plus nombreux à avoir bénéficié d'une scolarité en maternelle plus longue (plus de 40% ont effectué 4 années de maternelle, contre 27% dans le public).

Les élèves du privé proviennent donc, en moyenne, de milieux sociaux plus favorisés, et ces différences observables cachent peut-être des clivages plus profonds encore concernant des facteurs difficilement observables statistiquement.

Cependant, ces chiffres sont des moyennes au plan national, or les établissements privés se caractérisent par leur diversité. Cette diversité s'exprime selon des clivages que l'on pourra étudier ici (par exemple, entre territoires de forte implantation du privé et territoires où le privé est largement minoritaire, voire marginal en proportion), mais aussi, à un niveau plus fin, comme le montre par exemple R. Ballion (1980) dans son étude des établissements privés de l'agglomération parisienne. D'autre part, si les écarts de composition sont importants, les catégories socioprofessionnelles modestes ne sont pas absentes du privé, en moyenne, tout comme les catégories favorisées ne sont pas absentes du public.

b) Contextes de scolarisation

Le panel primaire fournit relativement peu de données sur les établissements³⁸ et le contexte de scolarisation des élèves. Il permet cependant de mettre en lumière quelques faits importants quant au contexte de scolarisation des élèves.

Tableau 3 Pourcentage du secteur privé, par tranche d'unité urbaine

	% élèves	Tout privé (1)	Part du privé en CP (2)	Rapport (1) / (2)
Communes rurales	25,9	9,3	10,9	0,85
Moins de 10 000 habitants	13,3	15,8	18,6	0,85
Moins de 50 000 habitants	12,3	13,3	15,9	0,84
Moins de 200 000 habitants	13,5	13,5	16,6	0,81
Moins de 2 000 000 habitants	20,1	11,8	14,1	0,84
Agglomération parisienne	14,9	9,7	11,2	0,86

Source: calculs à partir du panel primaire 1997

La part du privé varie avec la taille de l'agglomération qui est concernée. Elle est minimale dans les communes rurales (11% pour les élèves de CP du panel), puis augmente dans les petites et moyennes agglomérations, culminant à plus de 18% dans les communes de moins de 10 000

³⁸ L'appariement des fichiers du panel avec d'autres fichiers administratifs portant sur les établissements permettra peut-être d'approfondir la connaissance des différences entre les établissements publics et privés et d'intégrer ces dimensions dans l'analyse, notamment pour tenter d'identifier ce qui, dans le contexte de scolarisation, peut provoquer les différences observées plus bas.

habitants. Dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants cependant, la part du privé devient de l'ordre de 14%, et elle est plutôt faible dans l'agglomération parisienne. Le rapport entre part des élèves ayant effectué l'intégralité de leur scolarité élémentaire dans le privé et la part du privé en CP montre que la fidélité au secteur privé varie peu selon les territoires selon la dimension étudiée. Ces résultats sont toutefois difficiles à interpréter, en particulier car ils mêlent effets d'offre (typiquement, les communes rurales sont souvent pourvues d'une seule école communale) et de demande, et s'intéressent à la localisation des établissements et non au lieu de résidence des élèves qui les fréquentent. Enfin, le niveau d'agrégation masque sans doute des phénomènes importants : là encore l'exemple de la région parisienne, où la part du privé varie très fortement selon les départements et même les quartiers, est révélateur à cet égard.

Conséquence des chiffres esquissés plus haut quant à la nationalité des élèves, le nombre d'élèves de nationalité étrangère par classe est remarquablement plus faible dans le privé.

Tableau 4 : Nombre d'élèves étrangers par classe

Année	Public	Privé	Rapport public/privé
1	1,46	0,34	4,29
2	1,32	0,34	3,88
3	1,27	0,30	4,23
4	1,10	0,34	3,24
5	1,15	0,33	3,48

Source: calculs à partir du panel primaire 1997

Une autre caractéristique importante qui différencie les écoles du privées et publiques tient à la taille des classes : à l'inverse du secondaire, elles sont tout au long de l'enseignement élémentaire de taille supérieure dans le privé. La taille des classes progresse avec le niveau dans l'élémentaire, de 22,2 élèves de moyenne dans le public en CP à plus de 25 élèves en moyenne dans le privé en dernière année, mais surtout la différence entre privé et public progresse elle aussi, et elle est significative : de 0,7 élèves de plus en CP à 1,3 de plus en moyenne en dernière année, le privé scolarise les élèves dans des classes de taille supérieure. Les établissements privés sont en moyenne plus petits, mais les classes, elles, sont de taille supérieure dans le cas de l'enseignement élémentaire.

Tableau 5 : Taille des classes

Année	Public	Privé	Différence
1	22,17	22,91	0,74
2	22,91	23,75	0,84
3	23,46	24,52	1,06
4	23,39	24,72	1,33
5	23,91	25,24	1,33

Source: calculs à partir du panel primaire 1997

A défaut de posséder des données sur la sélection opérée par les établissements, il nous est impossible de déterminer quelle part de ces différences de profil des élèves est à attribuer à une éventuelle sélection par les établissements, et quelle part revient au choix des familles.

Par ailleurs, si les marges de manœuvre sont juridiquement limitées pour les établissements privés (ce qui est à relativiser pour l'élémentaire, où de nombreux établissements, sous contrat simple, disposent de plus de liberté, notamment sur le plan pédagogique), on possède très peu d'informations sur l'utilisation effective de ces marges, que ce soit sur la politique pédagogique des établissements et l'organisation de l'établissement, sa politique de sélection, ou les frais de scolarité demandés aux élèves.

4.2.2. Analyse des changements de secteur

a) Résultats pour le secondaire

Les changements de secteur sont plus fréquents à l'entrée de chaque cycle, lorsque la poursuite du parcours scolaire exige la plupart du temps un changement d'établissement. Jean-Paul Caille³⁹ montre à partir de l'exploitation du panel secondaire 1989, que du CM2 à la fin du secondaire, seulement 71% des élèves restent fidèles à un secteur (62% ne fréquentent que le secteur public tout au long de leur scolarité secondaire, et 9% exclusivement le secteur privé) : 29% changent donc de secteur au cours de leur scolarité secondaire, dont 7% plusieurs fois.

Le passage par le secteur privé au cours d'une trajectoire scolaire concerne beaucoup plus d'élèves que ne le laissent penser les statistiques transversales sur la fréquentation du privé pour un niveau donné⁴⁰. Proportionnellement, Jean-Paul Caille montre que les élèves qui commencent dans le public sont plus fidèles à leur secteur d'origine. Dans le secondaire, les élèves scolarisés dans le public en CM2 sont 75% à rester scolarisés dans le secteur public, proportion qui tombe à 50% environ pour les élèves scolarisés dans le privé en début de trajectoire. F. Héran (1996) explique ce fait par les discontinuités de l'offre scolaire dans le privé : ce fait n'est pas nécessairement à interpréter comme une plus grande fidélité des parents à un secteur. Enfin, on

³⁹ Caille, J-P. (2004), Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire, *Education et Formations* n°69 [juin 2004]

⁴⁰ Il serait intéressant à ce titre de connaître précisément la part des familles dont un enfant au moins a été scolarisé durant une ou plusieurs années dans le secteur privé

constate que les élèves ayant changé de secteur restent par la suite majoritairement fidèles à leur nouveau secteur (seuls 25% environ changent à nouveau). Au total, du CM2 à la fin du secondaire, 91% des élèves sont donc passés par le public, 38% sont passés par le privé (proportion stable sur 10 ans : elle représentait 37% des élèves dans le panel 1980).

Quel est l'impact du changement de secteur sur la réussite scolaire de l'élève ? Difficultés scolaires et changement de secteur semblent assez clairement associés, mais le sens de la causalité comme la temporalité du phénomène sont difficiles à établir clairement. Tout de même, J-P. Caille constate que les redoublements précèdent le changement de secteur beaucoup plus souvent qu'ils ne lui succèdent, ce qui est en ligne avec la fonction de rattrapage du privé évoquée dans la section précédente. Dans le secondaire, les départs du secteur d'origine sont fortement concentrés aux grands paliers d'orientation : à eux seuls les changements à la fin du CM2 et de la 3^{ème} représentent 52% des changements de secteur. A caractéristiques comparables dans le secondaire, les départs du public vers le privé et les changements multiples sont toujours associés à une réussite moindre, à l'exception toutefois des élèves qui n'ont connu qu'un départ du privé vers le public, « qui restent très différents des autres ». Caille montre également que pour ceux qui sont restés fidèles à leur secteur de CM2, les élèves du privé ont un léger avantage en terme de réussite au diplôme, mais qui devient très faible une fois que l'on contrôle pour les effets de composition.

b) Quelques statistiques descriptives sur les changements de secteur dans le panel primaire 1997

Le panel contient 9639 élèves à l'entrée en CP. Sur les 8971 élèves que l'on observe jusqu'en CM2⁴¹, 8089, soit plus de 90%, fréquentent un seul secteur du CP au CM2. Ainsi si les changements de secteurs de ne sont pas négligeables, ils concernent moins de 10% des élèves sur l'ensemble de l'élémentaire, ce qui est très inférieur à la proportion d'élèves ayant fréquenté les deux secteurs dans le secondaire. 78,4% des élèves sont fidèles au public tout au long de leur scolarité élémentaire, contre 11,8% environ qui ne fréquentent que le secteur privé. Au final, la proportion des élèves qui fréquentent le privé à un moment ou à un autre de leur scolarité élémentaire représente 21,6% des élèves du panel observés jusqu'en CM2. Là encore, la proportion est assez nettement inférieure à celle constatée dans le secondaire (38% environ)⁴².

⁴¹ Sur les 668 sorties d'échantillon, la majorité sont liées à des pertes d'élèves au cours de leur suivi. Il a été vérifié que ces pertes ne posent pas de problème dans la représentation des différences entre secteurs public et privé.

⁴² Les deux chiffres ne sont pas comparables en eux-mêmes, le cycle élémentaire ne durant que 5 ans, alors que les statistiques précédentes concernait l'ensemble des deux cycles du secondaire, soit 7 ans pour une scolarité sans redoublement.

Tableau 6 : Part du privé, par année d'observation

année	Nb obs	Effectif total	Part du privé	Evolution
1	1301	9639	13,50%	
2	1334	9433	14,14%	0,64%
3	1365	9274	14,72%	0,58%
4	1395	8971	15,55%	0,83%
5	1416	8663	16,35%	0,80%

Source: calculs à partir du panel primaire 1997

Les transitions privé-public et public-privé tout au long de la scolarité élémentaire impliquent une progression de la part du privé avec le niveau considéré. Les passages dans le privé représentent, chaque année, entre 1,25% et 1,5% des élèves du public, et les passages dans le public environ 4 à 5% des élèves du privé. Etant donné le poids relatif de chaque secteur, la part du privé progresse environ de 0,6 à 0,8% par année, sur l'ensemble de l'élémentaire. Ainsi la part du privé dans le panel passe-t-elle de 13,5% en CP à plus de 16% en CM2. Ces transitions, non négligeables, restent cependant bien inférieures à celles qui ont lieu à l'occasion des paliers d'orientation impliquant un changement d'établissement, ou même à la mobilité constatée dans le secondaire.

Tableau 7 Changements de secteur

fin année:	Du public vers le privé :		Du privé vers le public :	
	Nombre	% effectifs public	Nombre	% effectifs privé
1	119	1,46	70	5,45
2	100	1,26	51	3,88
3	102	1,34	50	3,72
4	110	1,51	69	5,01

Source: calculs à partir du panel primaire 1997

Les différences restent pratiquement aussi marquées lorsque l'on raisonne non plus sur les cohortes pures tout public / tout privé mais sur les élèves présents à un moment dans l'un des deux secteurs. Les élèves ayant changé de secteur, quel que soit le sens de ce changement, semblent posséder des caractéristiques nettement moins favorables que les élèves fidèles au secteur privé, et plus proches des caractéristiques des élèves du public (Tableau 8). Un autre cas intéressant est l'étude des caractéristiques des élèves scolarisés dans un autre établissement public que celui de leur secteur, dont une partie partagent avec une partie des élèves du privé d'être scolarisés dans un établissement pour lequel les parents ont mené une recherche active⁴³. Les caractéristiques de ces élèves « désectorisés » semblent être intermédiaires entre les élèves du privé et du public.

⁴³ Toutefois, l'enquête auprès des familles révèle que parmi les élèves désectorisés (qui représentent 8% du total des élèves), les parents indiquent à 48% avoir choisi l'école car elle était la plus proche du domicile

Tableau 8 : Statistiques descriptives : élèves ayant changé de secteur et élèves "desectorisés"

N. obs.	"Desectorisés" [767]	"Transfuges" [882]	Tout public (%) [7032]	Tout privé(%) [1057]
Caractéristiques des élèves (%)				
Elève : nationalité française	98,0	96,2	93,9	99,4
PCS du chef de famille				
Agriculteurs	2,9	1,8	2,6	5,4
Artisans, Commerçants, Chefs d'ent.	11,6	9,9	8,4	12,6
Cadres et prof. intellectuelles	17,2	18,5	15,3	22,6
Prof.intermédiaires	21,1	15,2	16,9	19,0
Employés	14,5	14,1	13,7	9,7
Ouvriers	31,0	37,2	40,6	29,7
Sans activité professionnelle	1,7	3,2	2,4	1,0
PCS "défavorisées"	47,2	54,7	56,8	40,4
Situation professionnelle				
père: a une activité professionnelle	89,6	88,0	88,7	93,8
mère: a une activité professionnelle	74,2	56,5	60,6	67,6
Niveau de diplôme				
Mère				
Aucun diplôme	9,4	16,9	17,4	8,5
Diplôme = bac ou plus	49,4	39,54	37,41	48,3
Père				
Aucun diplôme	10,2	14,4	15,67	8,3
Diplôme = bac ou plus	41,1	37,1	33,6	45,5

5. La fréquentation du secteur privé assure-t-elle aux élèves de meilleurs acquis scolaires ? Analyse des résultats aux évaluations de CE2

5.1. La comparaison de l'efficacité des secteurs privé et public : un secteur privé plus efficace pour les élèves du primaire, mais moins performant dans le secondaire ?

G. Langouët et A. Léger (1991) concluent à l'issue de leur exploitation des données du panel secondaire 1973 à l'existence d'un avantage « incontestablement acquis » pour les élèves scolarisés dans le secteur privé. Plus récemment, C. Tavan (2001), sur les données du panel secondaire 1989, confirme que la fréquentation du secteur privé est associée à de meilleurs résultats

scolaires : les résultats bruts laissent croire à un avantage à une scolarisation dans le privé. En introduisant des variables de contrôle plus riches, qui rendent compte non seulement des différences de composition sociale, mais aussi d'autres variables socio-démographiques, du passé scolaire de l'élève, et enfin des différences d'attitude et de comportement des familles (degré de suivi de la scolarité, ambitions, attentes scolaires), C. Tavan (2001) conclut à une moins grande efficacité du secteur privé dans le secondaire, mais à une plus grande efficacité dans le primaire, sur la base d'une combinaison de plusieurs indicateurs de résultats. Pour le primaire, l'auteur montre que les élèves scolarisés uniquement dans le privé obtiennent un niveau aux évaluations de 6^{ème} équivalent aux élèves du public, mais en ayant redoublé moins souvent. Au collège, la tendance s'inverse, puisque si les élèves du privé parviennent aussi nombreux en 4^{ème} générale, ils mettent plus de temps à y parvenir, du fait de redoublements plus fréquents.

La comparaison de ces travaux souligne l'importance de disposer de variables de contrôle les plus riches possibles, laissant aussi peu que possible de variables pertinentes pour la réussite scolaire inobservées. En effet les contrôles pour les différences sociales introduits par Langouët et Léger dans leur premier ouvrage ne suffisent pas à rendre comparables élèves du privé et du public. E. Nauze-Fichet (2004) insiste également sur la nécessité d'isoler « les effets liés à d'autres caractéristiques des élèves [que les différences sociales] ou de leur famille qui peuvent aussi avoir un impact sensible sur la réussite scolaire, ne serait-ce que les aptitudes scolaires initiales en début de trajectoire, ou encore le milieu culturel des familles »⁴⁴.

Or l'exploitation du panel secondaire, si elle permet d'inclure de nombreuses variables contrôles, n'offre pas d'informations suffisamment précises quant à ces aptitudes à l'entrée au primaire. La richesse des variables de contrôle qu'autorise l'usage du panel primaire 1997 nous semble être un des apports importants lié à l'utilisation de ces données.

5.2. L'analyse des scores aux évaluations de CE2 : un secteur privé moins efficace que le public ?

Les régressions suivantes exploitent les résultats des élèves du panel aux épreuves nationales d'évaluation de CE2, recueillis en 1999 et 2000. Ces évaluations concernent l'ensemble des élèves du public et du privé, de manière continue depuis 1989. Les élèves n'ayant pas redoublé ont passé ces évaluations à la rentrée 1999, ceux ayant redoublé le CP ou le CE1 les ont passé en 2000⁴⁵.

Les résultats des évaluations de CE2 n'ont certes pas pour but premier d'être analysés afin d'évaluer l'efficacité d'un enseignement. Si elles ont avant tout un objectif pédagogique, permettant d'apprécier les capacités des élèves et leurs « difficultés à s'adapter aux exigences aux

⁴⁴ Nauze-Fichet, E. Que sait-on des différences entre public et privé ?, *Education et Formations* n°69 (juin 2004) p. 21

⁴⁵ Parmi les élèves du panel, il semble que 53 élèves (soit 0,59% de l'effectif total) soient toujours en CE1 à la rentrée 1999-2000. La faiblesse de cette proportion - qui devrait théoriquement être nulle, depuis que la politique des cycles « interdit » théoriquement de faire redoubler deux fois au cours du même cycle, en l'occurrence le « cycle des apprentissages fondamentaux », qui, amorcé en grande section de l'école maternelle, se poursuit au CP et se termine à la fin du CE1-, justifie que l'on n'ait pas retenu les résultats de ces élèves aux évaluations à leur entrée en CE2, en 2001.

types de travail nécessaires pour suivre avec profit les enseignements du cycle dans lequel ils s'engagent » afin d'aider les enseignants à adapter leurs apprentissages, elles procèdent en mesurant « les acquis antérieurs des élèves ». ⁴⁶ Il semble donc tout à fait possible d'utiliser les résultats de ces évaluations standardisées comme un indicateur de réussite scolaire, qui présente l'avantage, par rapport à des variables comme le redoublement ou des variables liées à l'accès à un niveau ou à une filière particulière, de concerner tous les élèves, et d'être indépendant des pratiques liées à des établissements ou à un secteur, en ce qui concerne la politique d'orientation ou de redoublement par exemple. Ainsi les résultats aux évaluations de CE2, en particulier mises en regard des résultats aux évaluations de CP, permettent de synthétiser les acquis des élèves et leur progression.

Les évaluations de CE2 se composent d'une épreuve de français ⁴⁷ et d'une épreuve de mathématiques ⁴⁸. Les résultats peuvent être analysés à plusieurs niveaux d'agrégation : 388 variables retracent les résultats par item, qui sont rassemblés en groupes d'item. Les deux variables les plus agrégées sont celles du résultat aux épreuves de français et de mathématiques. Nous analyserons cependant comme cas de base un résultat global agrégé, en regroupant les élèves non redoublants (évaluation de 1999) et ayant redoublé une classe (évaluation de 2000) ⁴⁹.

5.2.1. Les différences public-privé à l'entrée au CP : traduction des différences de recrutement en terme d'aptitudes scolaires des élèves à l'entrée dans l'enseignement élémentaire

Le tableau 9 présente quelques statistiques concernant les scores obtenus aux évaluations de CP par les élèves scolarisés dans le secteur privé et dans le secteur public. On constate que l'écart brut entre les élèves du privé et du public à ces évaluations est assez élevé (supérieur à 3 points) et très significatif. Il est, par exemple, de l'ordre de l'écart qui sépare les enfants d'ouvriers des enfants d'employés, ou de l'écart entre les enfants dont la PCS du chef de famille est « professions intermédiaires » et « professions intellectuelles ».

Les différences de composition sociale constatées précédemment se traduisent donc bien par un capital cognitif et des aptitudes scolaires significativement supérieurs en début de CP dans le privé. Autre fait intéressant, l'écart privé-public est plus souvent significatif pour les enfants issus de catégories plutôt modestes : ne sont significatifs au seuil de 1% que les écarts séparant les enfants d'ouvriers du privé et du public lorsque l'on considère la PCS (profession et catégorie socio-professionnelle) du chef de famille, et les écarts séparant les enfants d'employés, d'ouvriers

⁴⁶ Les dossiers de l'éducation n°124, « Évaluations CE2 – sixième, Repères nationaux septembre 2000 », Ministère de l'Éducation nationale, Direction de la programmation et du développement, Mission de l'évaluation.

⁴⁷ Épreuve de français : compréhension, outils de la langue, production de l'écrit.

⁴⁸ Épreuve de mathématiques : géométrie, mesure, numération, problèmes.

⁴⁹ Il nous semble légitime de procéder ainsi dans la mesure où les exercices composant le protocole de la rentrée 2000 étaient en très grande partie les mêmes que ceux du protocole de la rentrée 1999. Si les épreuves ne sont pas rigoureusement identiques, le pourcentage élevé d'items reconduits d'une année sur l'autre et le niveau de difficulté similaire semblent permettre de regrouper sous une variable unique les résultats des élèves en 1999 et 2000 –étant entendu que pour les élèves redoublant le CE2, seul le résultat à la première entrée au CE2 est retenu.

et de chômeurs n'ayant jamais travaillé ou inactifs si l'on considère la PCS de la mère. Inversement, la seule catégorie pour laquelle l'écart entre privé et public est significativement à l'avantage du public concerne les enfants dont la mère est cadre ou membre d'une profession intellectuelle. Il semble donc que ce soit pour les élèves des catégories sociales les moins favorisées que le recrutement du privé est le plus différent de celui du public. C'est là un fait qui demande à être confirmé, mais qui doit être pris en compte dans l'interprétation des résultats de régressions.

Tableau 9 : Evaluations de CP : écart brut privé - public, par catégorie socio-professionnelle

	Ensemble	Public	Privé	Ecart privé - public
Score global de CP	68,99	68,57	71,73	3,16***
(s.e.)	(12,90)	(13,03)	(11,66)	
[Nb. Obs.]	[9529]	[8258]	[1271]	
PCS du chef de famille				
Agriculteur	70,9	69,8	74,3	4,47**
Artisans, Commerçants	70,3	69,8	72,3	2,48**
Cadres et prof. intellect. sup.	75,7	75,8	75,0	-0,90
Professions intermédiaires	72,8	72,7	73,2	0,46
Employés	68,0	67,9	69,1	1,23
Ouvriers	65,2	64,8	69,0	4,19***
Sans activité professionnelle	58,4	57,9	65,7	7,81**
PCS de la mère				
Agriculteur	70,8	69,5	74,7	5,22*
Artisans, Commerçants	71,1	71,2	71,0	-0,16
Cadres et prof. intellect. sup.	76,5	76,7	75,2	-1,53*
Professions intermédiaires	74,7	74,7	74,6	-0,05
Employés	69,1	68,7	71,4	2,61***
Ouvriers	64,8	64,2	68,7	4,46***
Sans activité professionnelle	61,5	61,0	66,3	5,24***

*** écart significatif au seuil de 1%, ** de 5%, * de 10%

5.2.2. Différences de réussite aux évaluations de CE2 entre élèves du secteur public et du secteur privé : résultats sur l'ensemble des élèves

On ne retiendra dans ces analyses que les élèves ayant effectué toute leur scolarité dans le même secteur (cohortes pures public / privé), pour une meilleure identification de l'effet du secteur de scolarisation. Le passage dans le privé entre le CP et le CE1 pour les non-redoublants concerne 119 élèves du panel, (soit 1,46% des effectifs du public en CP), alors que le passage du privé au public concerne 70 élèves du panel (soit 5,45% des effectifs du privé). Pour les élèves du panel qui redoublent le CP (ils sont 517, soit 5,48% de l'effectif total), les proportions sont similaires (1,55% des élèves redoublants du public passent dans le privé, 5,77% des élèves

redoublants du privé passent dans le public). Ce sont donc 199 élèves ayant changé de secteur entre le CP et le CE1 qui seront exclus, dans un premier temps, de ces régressions⁵⁰.

Le modèle fait dépendre le score global de CE2 de l'élève, s_i , de son secteur de scolarisation $sect_i$, ainsi que d'un ensemble de caractéristiques observables de l'élève x_i utilisées comme variables de contrôle :

$$s_i = a + b \text{sect}_i + c x_i + \varepsilon_i$$

Le tableau 10 présente les résultats de l'estimation de ce modèle de base. Le secteur de scolarisation de l'élève étant une variable indicatrice, le coefficient b s'interprète simplement comme l'écart moyen de score entre les élèves scolarisés dans le privé en CP et en CE1 et ceux scolarisés dans le public.

Tableau 10 : Ecart de score global de CE2 entre élèves du privé et élèves du public (cohorte "pures")

Ecart de score privé - public (s.e.)	1,993*** (0,491)	-0,445 (0,481)	-0,215 (0,380)	-1,001** (0,395)	-1,482*** (0,430)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7517]	[5885]	[6493]	[5625]	[5625]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Lecture : les élèves scolarisés dans le privé en CP et en CE1 ont un score moyen aux évaluations de CE2 qui est supérieur de 1,993 points à leurs homologues du public. Lorsque l'on raisonne à caractéristiques socio-démographiques observables données, le score moyen des élèves du privé devient inférieur de 0,445, etc.

Coefficients: * significatif au seuil de 1% ** au seuil de 5% *** au seuil de 10%

Nature des variables de contrôle:

Les contrôles socio-démographiques incluent la PCS des parents ainsi que leur situation sur le marché du travail, le diplôme le plus élevé de chacun des parents, la nationalité de l'élève, son entourage familial (avec qui il vit), le nombre d'enfants dans la famille et le rang dans la fratrie, une variable relative aux conditions de logement (type de logement occupé, statut propriétaire / locataire) et une variable relative à son hébergement en CE1 (externe / demi-pensionnaire / interne)

Les contrôles sur les caractéristiques de l'élève incluent son score aux évaluations de CP, une série de variables relatives à son passé scolaire (durée de scolarisation en maternelle, ainsi que deux variables issues de l'enquête auprès des familles sur les acquis et comportements de l'élève à la maternelle) et une série de variables relatives à son parcours scolaire au primaire (une variable indiquant si l'élève a redoublé ou non, ainsi que des variables indiquant si l'élève a fait partie d'un regroupement d'adaptation en CP ou en CE1, a bénéficié d'un réseau d'aide spécialisé en CP ou en CE1, ou participé à un regroupement d'initiation en CP)

Les contrôles sur le contexte de scolarisation incluent la taille des classes de l'élève en CP et en CE1, des variables reflétant les effets de voisinage ("peer effects") entre élèves (nombre de redoublants dans la classe de CP, une variable donnant la moyenne des élèves de la classe de l'élève aux évaluations de CP, deux variables indiquant la part des élèves dont le père (respectivement la mère) appartient à une PCS favorisée dans la classe de l'élève, deux variables indiquant la part des élèves dont le père (respectivement la mère) a un diplôme supérieur au Bac dans la classe de l'élève, et le nombre d'étrangers dans les classes de CP et de CE1), une série de variables relatives à l'établissement de l'élève (statut ZEP ou non, tranche d'unité urbaine (commune rurale, taille de la ville ou région parisienne), ainsi que le département de l'établissement)

⁵⁰ En fait, étant données les variables non renseignées par ailleurs, ce sont 137 élèves aux trajectoires scolaire « mixtes » public-privé qui ne figurent pas dans ces régressions, alors même qu'ils auraient figuré dans une régression se basant exclusivement sur le secteur en CE1.

La première régression, sans contrôles, indique un écart de score global aux évaluations de CE2 entre les élèves ayant connu une scolarisation primaire uniquement dans le privé et uniquement dans le public de 2 points environ. Cet écart, très significatif, est toutefois moins important que celui qui sépare les élèves du privé et du public aux évaluations de CP, même s'il est difficile de comparer les deux résultats. Pour relativiser l'ampleur de cet écart, il est très inférieur à l'écart qui existe entre les différentes catégories socio-professionnelles : l'écart brut de scores entre les élèves dont la catégorie socioprofessionnelle des parents est « professions intermédiaires » et ceux dont les parents sont ouvriers est ainsi de près de 6 points.

La fréquentation du privé est donc associée à de meilleurs résultats aux évaluations de CE2, en moyenne. Cependant ce coefficient, sans contrôle, a uniquement un intérêt descriptif. Pour rendre ces résultats comparables, il est nécessaire d'introduire plusieurs séries de variables de contrôle, qui rendent compte des différences socio-démographiques entre élèves du privé et élèves du public d'une part, des différences de niveau et de capacités cognitives des élèves à l'entrée en CP, et enfin des contrôles qui tentent de rendre compte des différences dans les contextes de scolarisation.

Pour ce qui est des résultats d'ensemble (Tableau 10), on constate que la prise en compte des différences de variables socio-démographiques entre les élèves du privé et ceux du public suffit à annuler l'écart entre élèves scolarisés dans le privé et dans le public, qui devient négatif, mais non significativement différent de 0. De même, la prise en compte du niveau des élèves à l'entrée au CP (score aux évaluations de CP et variables concernant le parcours scolaire en maternelle et au primaire) suffit à annuler cette différence. Lorsque l'on combine ces deux catégories de contrôles, la différence de score devient significative à l'avantage des élèves scolarisés dans des établissements publics, d'un point environ. La prise en compte de facteurs liés au contexte de scolarisation (composition des classes et effets fixes liés aux établissements) rend cette différence plus importante (1,5 points environ) et plus significative encore. L'introduction progressive des variables de contrôle permet de mieux rendre des différences entre élèves du privé et du public qui expliquent cette différence de score.

a) Contrôles des caractéristiques socio-démographiques des parents

Les différences d'origine socio-professionnelle des élèves du privé et du public pèsent largement sur l'écart brut de résultats observé, puisque la prise en compte des variables professionnelles (PCS des parents, ainsi que leur situation actuelle sur le marché du travail) suffit à annuler cet écart (Tableau 11). Les différences de niveau d'éducation sont également un des principaux facteurs explicatifs de cet écart brut : l'introduction du diplôme le plus élevé des deux parents comme variable de contrôle rend cet écart négatif et non significatif. Ces deux variables apparaissent cependant assez largement redondantes⁵¹, puisque le coefficient obtenu après leur introduction simultanée est assez proche.

⁵¹ on peut toutefois attendre d'une variable sur le niveau de diplôme qu'elle décrive mieux les liens entre résultats scolaires et milieu social et culturel que la variable relative à la PCS des parents

Tableau 11 : Ecart de score global de CE2, influence des variables sociodémographiques

Ecart de score privé - public (s.e.)	1,993*** (0,491)	0,197 (0,458)	-0,138 (0,478)	-0,187 (0,479)	-0,445 (0,481)
Variables de contrôle:					
Variables professionnelles des parents	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Niveau d'éducation des parents	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Autres variables socio-démographiques	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7517]	[7381]	[6013]	[5960]	[5885]

Les variables professionnelles sont la PCS des deux parents ainsi que leur situation sur le marché du travail

Les contrôles sur le niveau d'éducation des parents utilisent le diplôme le plus élevé de chacun des parents

Les autres contrôles socio-démographiques incluent la nationalité de l'élève, son entourage familial (avec qui il vit), le nombre d'enfants dans la famille et le rang dans la fratrie, une variable relative aux conditions de logement (type de logement occupé, statut propriétaire / locataire) et une variable relative à son hébergement en CE1 (externe / demi-pensionnaire / interne)

L'introduction d'autres variables de contrôle, comme la nationalité de l'élève, son entourage familial (avec qui il vit), le nombre d'enfants dans la famille et le rang dans la fratrie, ses conditions de logement (type de logement occupé, statut propriétaire / locataire) et une variable relative à son hébergement en CE1 (externe / demi-pensionnaire / interne) qui peut être corrélée au revenu, fait légèrement varier le coefficient relatif à l'écart privé-public, qui n'est cependant toujours pas significatif. Au total, les variables socio-démographiques suffisent à annuler, voire à renverser le signe de l'écart entre établissements privés et établissements publics : l'écart brut de 2 points environ est totalement expliqué par des différences d'origine sociale des parents.

Cependant, malgré la richesse de ces contrôles, rien ne garantit que les élèves fréquentant le public et le privé soient effectivement comparables. De nombreux auteurs remarquent qu'au delà des différences de composition sociale et culturelle, les élèves scolarisés dans le privé présentent souvent un profil atypique, sans qu'il soit possible a priori de dire dans quels sens les estimateurs obtenus de l'écart entre privé et public peuvent être biaisés. Il est donc nécessaire (mais pas forcément suffisant) d'introduire des contrôles supplémentaires sur les caractéristiques des élèves eux-mêmes.

b) Contrôles des variables relatives au parcours scolaire et caractéristiques individuelles de l'élève

Le panel primaire 1997 présente l'avantage de permettre l'utilisation de variables de contrôle assez riches quant aux capacités cognitives de l'élève à son entrée à l'école élémentaire, notamment grâce à la mise en place de l'évaluation de CP pour les élèves du panel. Lorsque l'on introduit, au côté des variables socio-démographiques, le score aux évaluations de CP comme variable de contrôle, l'écart devient significatif (au seuil de 10%) en faveur des élèves du public. D'autre part, on dispose de données concernant la scolarité antérieure des élèves : durée de la scolarité préélémentaire et données issues de l'interrogation des familles sur les attitudes et les acquis des élèves en grande section de maternelle. Les élèves scolarisés dans le privé ayant en moyenne une scolarité en préélémentaire plus longue, et à en croire l'interrogation des familles, plus bénéfique, l'introduction de ces variables rend l'écart en faveur du public significatif à 5%.

Tableau 12 : Ecarts de score global de CE2, influence des caractéristiques propres de l'élève

Ecart de score privé - public (s.e.)	-0,445 (0,481)	-0,724* (0,392)	-0,845** (0,400)	-1,001** (0,395)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Score aux évaluations de CP	Non	Oui	Oui	Oui
Passé scolaire de l'élève (maternelle)	Non	Non	Oui	Oui
Parcours scolaire au primaire	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[5885]	[5838]	[5613]	[5613]

Les contrôles sur le passé scolaire de l'élève en maternelle intègrent la durée de scolarisation en maternelle, ainsi que deux variables issues de l'enquête auprès des familles sur les acquis et comportements de l'élève à la maternelle

Les contrôles sur le parcours scolaire au primaire incluent une variable indiquant si l'élève a redoublé ou non, ainsi que des variables indiquant si l'élève a fait partie d'un regroupement d'adaptation en CP ou en CE1, a bénéficié d'un réseau d'aide spécialisé en CP ou en CE1, ou participé à un regroupement d'initiation en CP

Enfin, on peut introduire des variables relatives au parcours scolaire de l'élève au primaire. On utilise ainsi une variable indiquant si l'élève a redoublé ou non, et plusieurs variables indiquant les mesures pédagogiques dont a pu bénéficier l'élève au cours de ses deux (ou trois, pour les redoublants) premières années dans le primaire : faire partie d'un regroupement d'adaptation en CP ou en CE1, bénéficier d'un réseau d'aide spécialisé en CP ou en CE1, ou participé à un regroupement d'initiation en CP. Les élèves du public ayant redoublé plus souvent, et connu davantage de difficultés scolaires au cours de ces deux années, l'introduction de ces variables accroît légèrement l'écart entre public et privé, qui reste significatif au seuil de 5%.

c) Contrôle des caractéristiques de la classe et de l'établissement fréquentés, influence du contexte de scolarisation

Le panel donne assez peu d'informations sur les « inputs » éducatifs, et plus généralement sur les moyens des différents établissements. Cependant on possède, comme indicateur quand à l'encadrement des élèves, le nombre d'élèves par classe. Les classes sont plus grandes dans le privé au primaire, d'environ 0,8 à 1,3 élève par classe selon le niveau. Ces différences peuvent sembler mineures, mais l'impact de la taille des classes fréquentées sur les scores de CE2, tel qu'estimé par T. Piketty (2004) semble important, de l'ordre de -0,4 points par élève supplémentaire. De fait, l'introduction de la taille des classes fréquentées par l'élève en CP et en CE1 réduit l'écart entre public et privé dans les proportions attendues – sans toutefois que la différence avec le stade précédent de la régression soit significative.

Tableau 13 Ecart de score global de CE2, influence du contexte de scolarisation

Ecart de score privé - public (s.e.)	-1,001** (0,395)	-0,882** (0,396)	-0,979** (0,398)	-0,879** (0,399)	-1,482*** (0,430)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Taille des classes	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Effets de contexte ("peer effects")	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Effets de contexte (établissement)	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[5625]	[5625]	[5625]	[5625]	[5625]

Le contrôle taille des classes inclut deux variables indiquant le nombre d'élèves dans les classes de CP et de CE1

Les contrôles "peer effects" intègrent le nombre de redoublants dans la classe de CP, une variable donnant la moyenne des élèves de la classe de l'élève aux évaluations de CP, deux variables indiquant la part des élèves dont le père (respectivement la mère) appartient à une PCS favorisée dans le classe de l'élève, deux variables indiquant la part des élèves dont le père (respectivement la mère) a un diplôme supérieur au Bac dans la classe de l'élève et le nombre d'étrangers dans les classes de CP et de CE1

Les contrôles sur les caractéristiques de l'établissement concernent le statut ZEP, la tranche d'unité urbaine (commune rurale, taille de la ville ou région parisienne), ainsi que le département de l'établissement

D'autre part, au-delà des effets de composition au sens entendu plus haut, la composition des classes influe sur la réussite des élèves à travers des effets de voisinage qui peuvent avoir lieu entre les élèves à l'intérieur d'une même classe (*peer effects*). Les variables introduites ici sont le nombre de redoublants dans la classe de l'élève, la moyenne des élèves de la classe aux évaluations de CP, la part des élèves dont le père (respectivement, la mère) possède le Baccalauréat ou un diplôme supérieur, la part des élèves dont le père (respectivement, la mère) appartient à une PCS favorisée, ainsi que le nombre d'élèves étrangers dans la classe. Les élèves du privé fréquentant des classes dont les élèves ont des caractéristiques plus favorables, on aurait pu s'attendre à cette catégorie de contrôle accroisse l'avantage du secteur public.

Il apparaît en fait que deux effets contraires sont à l'œuvre (ce résultat semble conforme à celui obtenu, sur les mêmes données, par T. Piketty (2004) à l'occasion de l'étude de l'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire). D'une part, le fait d'être scolarisé dans des classes contenant plus d'élèves d'origines sociales favorisées, et dont les parents possèdent des diplômes supérieurs, est bénéfique à la réussite scolaire, les élèves du secteur privé bénéficiant donc de ce facteur, étant donné la composition des établissements privés. Le fait de contrôler pour cette classe de variables accroît donc l'écart en faveur du public. D'autre part cependant, le fait d'être scolarisé dans des classes contenant davantage d'élèves aux capacités cognitives élevées semble défavorable à la réussite scolaire : les élèves du secteur privé ayant des scores aux évaluations de CP nettement plus élevés, le fait de contrôler pour le score moyen de la classe aux évaluations de CP tend à réduire l'avantage du public. Au final, le coefficient reflétant l'écart entre élèves du privé et du public change peu du fait de l'introduction des variables de contrôle relatives au *peer effects*, les deux effets semblant s'annuler.

La dernière série de contrôles concerne les établissements dans lesquels sont scolarisés les élèves. L'impact d'une scolarisation dans le privé étant différent selon le territoire d'implantation du secteur privé et l'environnement de l'établissement, on introduit dans le modèle des variables indiquant le département où se situe l'établissement, « la tranche d'unité urbaine » (territoire rural ou urbain et taille de la commune), ainsi que le classement en ZEP ou non de l'établissement.

L'écart, en faveur du public, une fois ces différences prises en compte, devient important (1, 5 point environ) et très significatif.

L'ampleur de cet impact de la fréquentation du secteur privé, tel qu'estimé par nos derniers résultats (-1,5 points environ, soit 0,1 écart-type), s'il est moins important que les écarts de résultat entre classes sociales, est toutefois relativement important lorsque l'on considère qu'il est obtenu en deux ans seulement, et que les résultats de début de primaire, moment des apprentissages fondamentaux, peuvent conditionner la suite des parcours scolaires.

L'interprétation quant à la validité de ces résultats dépend, bien entendu, du jugement porté sur les variables de contrôle utilisées. Elles permettent de prendre en compte de nombreux facteurs de réussite scolaire, en particulier en ce qui concerne les différences d'aptitudes scolaires à l'entrée en CP, dont on a pu noter l'importance. Pour autant, le choix du privé par les parents cache sans doute des différences plus profondes, ce qui implique qu'il est difficile d'affirmer que les estimations obtenues ne souffrent pas de biais. Si les variables cachées associées à la fréquentation du secteur privé sont favorables à la réussite scolaire (par exemple, le fait que les parents soient en moyenne plus ambitieux, ou plus attentifs quant à la réussite scolaire des enfants), alors les estimateurs sont biaisés en faveur des élèves du privé, et l'impact réel de la scolarisation dans le secteur privé est plus négatif encore que ne l'indiquent les estimateurs obtenus ici. Si au contraire ces inobservables sont défavorables à la réussite scolaire (problèmes de comportement des élèves que les parents espèrent régler par un encadrement plus strict⁵², par exemple), alors les estimateurs sous-estiment l'impact réel du secteur privé, qui est moins négatif que ce qu'indiquent nos résultats.

5.2.3. Résultats par matière et par sexe

On peut également considérer les résultats aux évaluations de CE2 par matière (Tableaux 14 et 15). L'écart brut entre élèves du privé et du public semble plus élevé en français qu'en mathématiques. L'introduction de variables de contrôles socio-démographiques rend la différence non significative pour le score de français, alors qu'elle devient significative à l'avantage du public pour le score de mathématiques. L'introduction des autres contrôles ne fait que renforcer ce constat : l'écart privé – public reste peu significatif pour le français, et l'écart est important, une fois l'ensemble des variables de contrôle prises en compte, en mathématiques. Là encore, il est difficile à ce stade d'attribuer ces écarts à des différences dans l'enseignement ou au fait, par exemple, que les épreuves de français sont simplement plus discriminantes socialement, toutes les différences entre écoles privées et publiques n'étant pas nécessairement reflétées dans les variables de contrôle.

⁵² La question n'est pas, ici, que l'encadrement soit ou ne soit pas plus strict, mais que cela soit une motivation des parents pour choisir le secteur privé, associée par exemple à la crainte de problèmes de discipline

Tableau 14 : Ecart de score de français de CE2 (cohortes "pures")

Ecart privé - public, français (s.e.)	2,570*** (0,525)	0,136 (0,519)	0,428 (0,430)	-0,422 (0,447)	-0,952* (0,488)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7517]	[5885]	[6493]	[5625]	[5625]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires à celle des la régression de base (Tableau 9)

Tableau 15 : Ecart de score de mathématiques de CE2 (cohortes "pures")

Ecart privé - public, mathématiques (s.e.)	1,416*** (0,516)	-1,026** (0,517)	-0,859** (0,417)	-1,580*** (0,439)	-1,999*** (0,481)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7517]	[5885]	[6493]	[5625]	[5625]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires à celle des la régression de base (Tableau 9)

Enfin, les régressions précédentes ont aussi été menées selon le sexe de l'élève (Tableaux 16 et 17). L'écart brut sur les scores de CE2 est plus important pour les garçons. Pourtant, si comme dans les régressions sur l'ensemble des élèves, contrôles socio-démographiques et sur les caractéristiques des élèves introduits séparément, rendent l'écart privé – public non significatif à la fois pour les filles et les garçons, cet écart ne devient ensuite significatif que pour les garçons.

Tableau 16 : Ecart de score global de CE2, filles (cohortes "pures")

Ecart privé - public, filles (s.e.)	1,761*** (0,669)	-0,687 (0,647)	-0,035 (0,513)	-0,673 (0,535)	-0,811 (0,596)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[3731]	[2921]	[3210]	[2786]	[2786]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires à celle des la régression de base (Tableau 9)

Tableau 17 : Ecart de score global de CE2, garçons (cohortes "pures")

Ecart privé - public, garçons (s.e.)	2,171*** (0,714)	-0,448 (0,718)	-0,441 (0,563)	-1,437** (0,593)	-2,115*** (0,652)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[3785]	[2963]	[3282]	[2834]	[2834]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires à celle des la régression de base (Tableau 9)

5.3. Interprétation des résultats et extensions du modèle : variables comportementales des enfants, attentes et implication des parents

Les biais potentiels que comportent les estimateurs présentés pourraient être, comme évoqué plus haut, associés à des différences d'attentes par rapport à l'école, d'ambition et d'implication entre les parents d'élèves des deux secteurs, ainsi qu'à des différences de comportement des enfants (les différences de capacités cognitives étant déjà prises en compte). L'introduction de variables reflétant ces différences modifie peu les résultats obtenus peut fournir des indications quant à la fiabilité de nos résultats.

Tout d'abord, nous introduirons des variables rendant compte des comportements et attitudes de l'élève en classe. On peut espérer que ces variables captent une partie de l'endogénéité du choix des parents. Ainsi, si le fait de scolariser un enfant dans le privé reflète un problème de discipline ou de comportement, on peut penser que de telles variables permettront de contrôler une part de cet effet. Ces variables comportementales, renseignées par les enseignants à partir de l'observation du comportement en classe des élèves, permettent « d'apprécier des comportements, des capacités et des compétences à l'entrée du cours préparatoire qui ne peuvent être mesurées dans le cadre d'épreuves écrites : capacité d'expression verbale, intégration à la classe, autonomie, rapidité dans l'exécution des tâches etc... »⁵³. Ainsi elles reflètent des facteurs qui pèsent sur la réussite scolaire des élèves mais ne se traduisaient sans doute pas dans les scores aux évaluations de CP.

L'ajout de ces variables permet donc de compléter les contrôles sur les caractéristiques de l'élève en début de trajectoire, et d'adjoindre au capital socio-cognitif mesuré par le score aux évaluations de CP une mesure des aptitudes scolaires au plan comportemental de l'élève, dont il y a quelques raisons de penser qu'elles peuvent différer entre les secteurs. La nature des variables introduites est présentée dans l'annexe 1. De fait, l'introduction de ces variables confirme l'hypothèse émise plus haut, et réduit l'écart entre élèves du public et du privé, qui reste toutefois supérieur à 1 point, mais n'est plus significatif qu'au seuil de 5% (Tableau 18).

⁵³ Documentation du panel d'élèves du premier degré, Dominique Cabourdin et Sophie O'Prey, p.14.

Au-delà de ces contrôles « comportementaux », il peut être profitable d'y ajouter, à l'image des variables de contrôle utilisées par C. Tavan (2004), des variables reflétant les attitudes des parents par rapport à l'école et leur implication dans la scolarité de leurs enfants⁵⁴. Dans le cas du panel primaire 1997, il est difficile de construire de telles variables qui ne soient pas ambiguës, par exemple du fait de la formulation retenue dans le questionnaire aux familles. Il est en outre possible que de telles variables soient endogènes par rapport aux résultats scolaires, surtout pour ce qui est de l'implication des parents dans la scolarité des enfants. Cependant, comme le notent de nombreux auteurs, l'ambition des parents pour la réussite scolaire de leurs enfants est un déterminant important de la scolarisation dans le privé pour certains parents, et cette différence est elle aussi susceptible de biaiser les estimateurs obtenus précédemment.

Le tableau 18 montre que l'introduction de ces variables modifie légèrement le coefficient obtenu, pas de manière significative toutefois. Si les variables choisies reflètent effectivement l'ambition et l'implication des parents, l'hypothèse selon laquelle celles-ci sont plus élevées dans le privé ne se trouve pas infirmée, mais ne modifie pas les résultats de manière sensible.

L'introduction simultanée de ces variables comportementales d'une part, d'attentes et d'implication d'autre part, semble corroborer les résultats obtenus précédemment. En effet les élèves du privé obtiennent, toutes choses égales par ailleurs, des résultats inférieurs d'un point environ aux élèves du public. Le coefficient obtenu n'est plus significatif qu'au seuil de 5%, du fait de nombreuses pertes d'observations liées à un taux de non-réponses assez important dans l'enquête auprès des familles, à partir de laquelle sont construites ces variables.

⁵⁴ quelques statistiques simples du panel primaire laissent croire à une plus grande implication des parents dont les enfants sont scolarisés dans le privé. Ainsi par exemple, en moyenne sur les différentes années, entre 23 et 24% des parents du privé sont membres d'une association de parents d'élèves, contre environ 15% pour les parents du public. Par ailleurs, la part des élèves aidés par leurs parents dans leur travail scolaire à la maison est légèrement plus élevée dans le privé (88% des parents environ disent aider leurs enfants « régulièrement » contre environ 84% dans le public).

Tableau 18 : Ecarts de score global de CE2, influences des variables comportementales et de l'implication des parents

Ecart privé - public (s.e.)	-1,482*** (0,430)	-1,067** (0,437)	-1,648*** (0,526)	-1,251** (0,533)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Oui	Oui	Oui	Oui
Variables comportementales de l'élève	Non	Oui	Non	Oui
Attentes et implication des parents	Non	Non	Oui	Oui
[N.obs.]	[5625]	[5368]	[3676]	[3505]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables concernant les comportements de l'élève en classe sont décrites dans l'annexe 1 ; les autres contrôles sont similaires à la régression de base (tableau 9)

Les variables d'attentes et d'implication des parents par rapport à la scolarité de leurs enfants concernent les conceptions des parents par rapport au rôle de l'enseignant, les impressions gardées à l'issue de leur scolarité personnelle, leur interprétation des apports de l'école maternelle, l'interprétation qu'ils donnent à d'éventuelles difficultés scolaires lorsqu'elles surviennent, l'aide au travail scolaire à la maison, ainsi que les motifs pour lesquels ils peuvent avoir souhaiter rencontrer les enseignants de leur(s) enfant(s).

Il est difficile d'être catégorique quant à l'interprétation de ces résultats, du fait des biais possibles évoqués plus haut. Cependant, les dernières régressions paraissent confirmer, avec l'introduction de variables comportementales et de variables d'attentes et d'implication des parents par rapport à la scolarité de leurs enfants, que les biais potentiels ne semblent pas assez importants pour renverser les conclusions. S'il est prématuré d'affirmer une plus grande efficacité des écoles publiques, les résultats nous semblent suffisamment cohérents et les contrôles introduits suffisamment riches pour permettre de rejeter l'hypothèse inverse d'une plus grande efficacité du secteur privé, qui était celle qui ressortait des très rares travaux sur la comparaison public-privé au primaire, effectué sur la base des données du panel secondaire 1989 (Tavan, 2001). L'analyse d'un indicateur de résultat basé sur le redoublement peut également permettre de conforter ou d'infirmer cette interprétation.

5.4. Analyse des redoublements : des redoublements « toutes choses égales par ailleurs » moins fréquents dans le public, mais un secteur privé plus efficaces pour les redoublants ?

a) La probabilité de redoubler au primaire varie-t-elle selon le secteur ?

Par rapport à l'indicateur standardisé dont nous disposions précédemment, l'absence de redoublement comme indicateur de réussite scolaire est plus ambiguë. D'une part, le redoublement est avant tout une pratique pédagogique, censée profiter à l'élève. D'autre part, le redoublement dépend autant de la « politique » d'un établissement que du niveau seul, les élèves

qui redoublent ne sont pas nécessairement les plus en difficulté. Enfin, les pratiques font que le redoublement peut être un indicateur relatif du niveau de l'élève par rapport au niveau de sa classe, et non un indicateur du niveau de l'élève en lui-même. Toutefois, le redoublement reflète les difficultés scolaires, et les redoublements précoces comme le sont les redoublements sur la période concernée apparaissent souvent problématiques du point de vue des trajectoires scolaires.

On définit une variable qui reflète le fait d'arriver « à l'heure », c'est à dire sans redoublement, en CM2⁵⁵. Parmi les élèves que l'on suit jusqu'en 5^{ème} année du panel, les élèves qui arrivent à l'heure en CM2 représentent 82,9%. Cette proportion passe à 86,4% lorsque l'on se restreint aux élèves ayant effectué l'ensemble de leur scolarité dans le même secteur, elle est de 85,9% pour les élèves ayant suivi une scolarité « tout public » et de 89,7% pour ceux ayant fréquenté exclusivement le secteur privé. Les résultats du tableau 21 présentent les estimations de régressions logistiques de la probabilité d'être « à l'heure » en CM2, sur des variables explicatives similaires au modèle de base estimé plus haut.

Tableau 19 : Différence de probabilité d'être "à l'heure" en CM2 public-privé, cohortes pures

Logit (s.e.)	0,356*** (0,107)	-0,214 (0,131)	-0,361* (0,194)	-0,754*** (0,226)	-0,885*** (0,281)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[8089]	[6016]	[6863]	[5699]	[5641]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les régressions logistiques présentées ici sont menées sur les élèves ayant effectué les cinq années au cours desquelles ils sont observés dans le même secteur - pour les régressions sur les résultats de CE2, elles l'étaient sur les élèves ayant fréquenté le même secteur jusqu'aux évaluations de CE2 uniquement.

Les variables de contrôle sont similaires à celles de la régression de base (Tableau 9)

La première régression, sans contrôle, confirme ce que les statistiques descriptives laissaient penser : les élèves scolarisés dans le privé tout au long de l'école élémentaire arrivent plus souvent à l'heure en CM2. Cependant, ceci semble provenir seulement de la composition relative des deux secteurs : l'inclusion des contrôles socio-démographiques fait disparaître la différence, et les étapes suivantes indiquent que compte tenu des contrôles introduits ici, les élèves scolarisés dans le public ont moins de chances de connaître un redoublement au cours de leur scolarité primaire.

Si les estimateurs obtenus ici peuvent être soumis aux mêmes types de biais que ceux obtenus dans les régressions sur les scores de CE2 (les limites énoncées plus haut restent donc valables ici), ils corroborent les résultats obtenus précédemment : ils confirment que l'effet identifié précédemment ne se limite pas aux premières années de l'élémentaire, et que les scores aux évaluations de CE2 sont un indicateur approprié des difficultés scolaires.

⁵⁵ Bien entendu, on inclut dans cette proportion les élèves parvenus en 6^{ème} dans la cinquième année d'observation des élèves du panel. Ils sont 1,2% parmi les élèves n'ayant fréquenté que le public comme parmi eux n'ayant fréquenté que le privé.

b) Analyse de l'écart public – privé pour les redoublants et les non redoublants

Si on reproduit les régressions de base présentées à la section 4 en se restreignant aux élèves n'ayant redoublé ni le CP ni le CE1 (ils passent donc les évaluations d'entrée en CE2 lors de la session de 1999), les conclusions générales restent similaires pour les non redoublants (Tableau 20): les coefficients varient légèrement, mais les différences par rapport aux coefficients issus des régressions menées sur l'ensemble de la population sont trop légères pour être significatives. On peut tout de même remarquer que les coefficients obtenus sont toujours inférieurs au coefficient sur l'ensemble des élèves : l'écart brut, sans contrôles, est légèrement inférieur (1,73 point contre 2 points environ), et une fois tous les contrôles introduits ce coefficient, passe de 1,48 point pour l'ensemble des élèves à 1,62 points pour les redoublants. Cependant une interprétation de ces écarts est difficile, dans la mesure où les différences constatées par rapport aux régressions précédentes ne sont pas significatives.

Tableau 20 : Ecarts de score global de CE2, cohortes pures, non redoublants

Ecart privé - public (s.e.)	1,734*** (0,498)	-0,550 (0,492)	-0,465 (0,384)	-1,174*** (0,399)	-1,621*** (0,436)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7083]	[5596]	[6661]	[5367]	[5367]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôles sont les mêmes que pour les régressions de base (Tableau 9)

Les résultats des estimations pour les redoublants sont plus atypiques (Tableau 21) : l'écart entre les redoublants du privé et les redoublants du public (on travaille toujours sur des cohortes pures) s'élève à près de 6 points. Cet écart brut est donc significatif malgré un écart-type important dû au faible nombre d'observations. Cet écart reste significatif lorsque l'on introduit (seules) les caractéristiques de l'élève comme variables de contrôle, mais pas lorsque l'on introduit les variables socio-démographiques des parents. Par la suite le faible nombre d'observations rend peu fiable l'analyse des coefficients.

Tableau 21 : Ecart de score global de CE2, cohortes pures, redoublants

Différence privé - public (s.e.)	5,788*** (2,109)	0,784 (2,681)	4,169** (2,085)	2,570 (2,816)	1,701 (4,524)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[433]	[288]	[331]	[258]	[258]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôles sont les mêmes que pour les régressions de base (Tableau 9)

Il semble toutefois que les redoublants dans le secteur privé se comportent de manière différente des autres élèves du secteur privé, l'écart brut étant beaucoup plus élevé, et les contrôles sur les caractéristiques des élèves ne suffisant pas à l'annuler. Ceci peut indiquer une plus grande efficacité du secteur privé concernant les élèves connaissant un retard scolaire, ou des politiques de redoublement différentes. Le fait que les redoublements soient plus nombreux dans le public en CP et en CE1 est toutefois plutôt incohérent avec la seconde explication, qui impliquerait un écart évoluant dans un sens contraire. Il est difficile, en l'état, d'aller plus loin dans ces interprétations ; par ailleurs il convient d'être prudent avec ces résultats, étant donné le faible nombre d'observations.

5.5. La comparaison des inégalités sociales de réussite : les établissements du secteur privé, lieu d'une scolarisation plus « démocratique » ?

Au-delà de la question de l'efficacité moyenne de l'école privée et de l'école publique, la question qui se pose est de savoir si les inégalités sociales de réussite scolaire sont comparables entre les deux secteurs. Nous tenterons simplement d'estimer pour quels types de population les écarts de réussite entre secteur privé et secteur public sont les plus importants et les plus réduits.

Le modèle précédent est repris, pour des sous-populations différentes, afin de comparer les écarts privé-public selon les caractéristiques de la population d'intérêt. Il apparaît, de manière générale, que l'écart entre école publique et école privée est moins important pour les catégories les moins favorisées, que ce soit socialement ou du point de vue du niveau scolaire à l'entrée au primaire.

Tableau 22 : Ecart de score global de CE2, selon les aptitudes scolaires et la PCS du chef de famille

	Tous les élèves	Score CP inférieur à la médiane	Score CP supérieur à la médiane	PCS défavorisée	PCS favorisée
Ecart de score privé - public (s.e.)	-1,482*** (0,430)	-1,395 (0,835)	-1,985*** (0,491)	-0,824 (0,542)	-2,299*** (0,735)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
[N.obs.]	[5613]	[2407]	[3217]	[2827]	[2797]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires au modèle complet de la régression de base (Tableau 9)

PCS favorisées : cadres et professions intellectuelles, professions intermédiaires, travailleurs indépendants (44,8% des élèves)

PCS défavorisées : employés, ouvriers, sans profession (55,2% des élèves)

Tout d'abord, on peut conduire les régressions précédentes séparément pour les élèves dont le score aux évaluations de CP se situe au-dessous et au-dessus de la médiane, ce qui peut être une façon de voir comment l'efficacité relative du public et du privé évolue en fonction des capacités cognitives des élèves scolarisés (Tableau 22). Si l'écart entre public et privé reste très significatif pour les élèves au-dessus de la médiane, il n'est plus statistiquement différent de 0 pour les élèves sous la médiane, même si le coefficient reste négatif⁵⁶. Il semblerait donc que le privé soit moins inefficace relativement au public pour les élèves ayant les capacités cognitives à l'entrée les moins élevées. L'autre interprétation possible de ce résultat est que les élèves ayant les capacités cognitives les plus faibles scolarisés dans le privé diffèrent systématiquement de leurs homologues du public, au-delà des facteurs observables pris en compte par les variables de contrôle.

On peut aussi mener ces régressions en séparant les élèves non plus selon le capital cognitif, mais selon le capital culturel ou socio-économique des parents. Ainsi alors que l'écart public-privé passe à plus de deux points (significatif à 1%) pour les PCS favorisées, il n'est pas significativement différent de 0 pour les PCS défavorisées. Là encore, le privé semble relativement moins inefficace pour les catégories les moins favorisées, du point de vue socio-économique cette fois-ci. Il faut noter cependant que le coefficient associé aux catégories défavorisées reste négatif : ce n'est que relativement que le privé est moins inefficace. Si la question est de savoir quel secteur procure les meilleurs acquis scolaires aux élèves des catégories défavorisées, la réponse apportée par ces régressions ne pourra être tranchée. Elle semble l'être, à l'inverse, pour les élèves issus de catégories favorisées, pour lesquelles le privé est assez nettement

⁵⁶ Un des problèmes avec cette façon de procéder et la différence d'écart-types entre les deux populations, liée essentiellement à un nombre d'observations différents. En effet, même si on prend deux populations qui par définition sont de nombre égal en CP, puisque définies par rapport à la médiane des scores de CP, l'attrition rend la taille des deux échantillons différents : attrition liées à la structure du panel, puisque des élèves ont été perdus, qui appartenaient principalement à la première moitié de la distribution des scores de CP, mais aussi aux non-réponses à l'enquête « Familles » qui fournit certaines des variables de contrôles. Cette attrition, si elle introduit des biais par rapport aux capacités cognitives, ne semble cependant poser de graves problèmes selon l'axe public / privé.

moins efficace. La critique possible est la même que précédemment, mais elle s'applique sans doute davantage à ces régressions où le facteur discriminant est le capital socio-culturel.

Tableau 23 : Ecart de score moyen de CE2 privé-public, selon le niveau de diplôme des parents

	Diplôme père < bac	Diplôme père = bac ou plus	Diplôme mère < bac	Diplôme mère = bac ou plus
Ecart de score privé - public (s.e.)	-0,999 (0,628)	-1,778** (0,601)	-0,701 (0,658)	-2,078*** (0,583)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Oui	Oui	Oui	Oui
[N.obs.]	[3510]	[2114]	[3226]	[2398]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires au modèle complet de la régression de base (Tableau 9)

Les régressions menées sur la base d'une séparation des élèves selon le niveau de diplôme des parents (Tableau 23) donnent des résultats comparables : la performance aux évaluations de CE2 des élèves du privé n'est pas significativement différente de celles des élèves du public lorsque le niveau de diplôme du père ou de la mère est inférieur au Baccalauréat. Il est par contre très significatif en faveur du public pour les élèves dont le père ou la mère ont un diplôme égal ou supérieur au Baccalauréat.

Tableau 24 : Ecart de score moyen de CE2 privé-public, par quartile de score global de CP

	Premier quartile	Deuxième quartile	Troisième quartile	Quatrième quartile
Ecart de score privé - public (s.e.)	-0,597* (1,509)	-2,985*** (1,083)	-2,732*** (0,771)	-1,835*** (0,671)
Contrôles socio-démographiques	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Oui	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Oui	Oui	Oui	Oui
[N.obs.]	[1003]	[1403]	[1555]	[1661]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les variables de contrôle sont similaires au modèle complet de la régression de base (Tableau 9)

En regroupant les élèves par quartile de score global aux évaluations de CP (Tableau 24), on constate que c'est en fait seulement pour les élèves du premier quartile que la différence n'est pas significative. L'écart entre établissements publics et privés atteint près de trois points pour les élèves des deuxième et troisième quartiles, et enfin la différence est moins significative pour les élèves du dernier quartile. Il semblerait donc que le secteur privé soit, relativement au public, moins inefficace pour les élèves connaissant le plus de difficultés, ce qui est corroboré par les résultats des régressions menées sur les redoublants et les non redoublants.

Deux hypothèses différentes permettent d'expliquer ces résultats. D'une part, et c'est l'explication qui a été avancée par de nombreux auteurs, il est possible que l'école privée soit plus efficace pour les populations « défavorisées » qu'elle ne l'est pour les populations favorisées. En particulier, le surcroît de souplesse pédagogique, un encadrement plus strict, ou l'adaptation à une population particulière, éventuellement choisie (l'école « à la carte » de R. Ballion) peut permettre aux écoles privées d'être plus efficace pour les élèves d'origine plus modeste et/ou connaissant davantage de difficultés scolaires.

D'autre part, malgré la richesse des contrôles introduits, on ne peut pas totalement exclure une explication qui se baserait sur le fait que les populations qui s'adressent au public et au privé sont tout simplement différentes, au-delà des critères objectifs que l'on peut introduire dans les régressions. Le fait que les élèves de catégories défavorisées scolarisés dans le public présentent un profil plutôt atypiques a été souligné par de nombreux auteurs. D'autre part, le tableau 8 semblait indiquer que le recrutement du privé était plus différent du public pour les enfants de catégories sociales défavorisées qu'il ne l'est pour les catégories sociales favorisées. Les contrôles introduits captent une part de ces différences, mais rien ne garantit, dans une régression de moindres carrés ordinaires, que d'autres variables influant sur la réussite scolaire des enfants ne soient corrélés avec ces variables, créant un biais en faveur des établissements privés dans les estimateurs des résultats des enfants de catégories défavorisées qui soit plus important que pour les catégories favorisées.

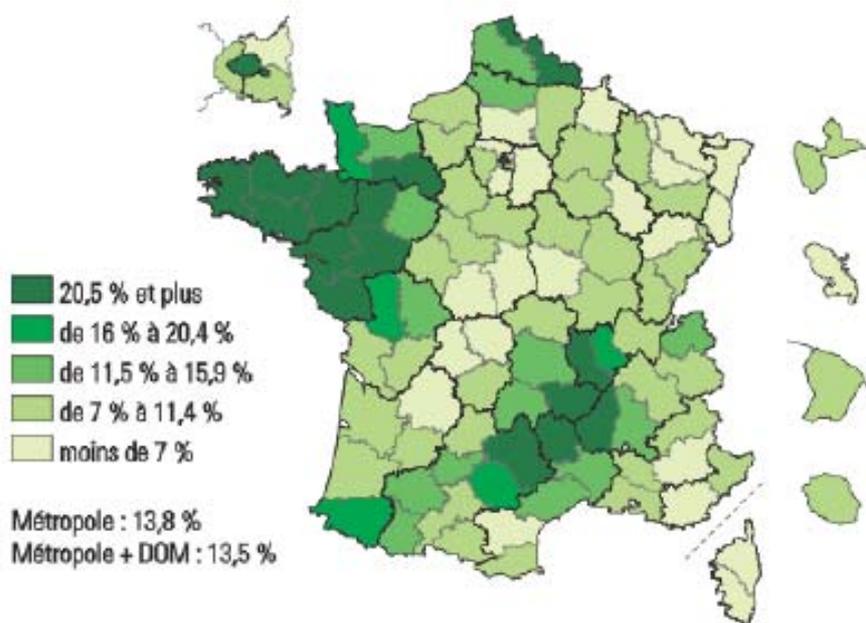
6. Disparités territoriales d'implantation et efficacité du secteur privé

6.1. Des disparités régionales qui s'accompagnent de différences de recrutement selon l'implantation locale du privé

La répartition des élèves du secteur privé est loin d'être uniforme sur le territoire français : le secteur privé, s'il n'est majoritaire que dans un département (la Vendée), attire plus du quart des élèves dans une douzaine de départements, alors qu'à l'autre extrême, il représente moins de 5% des élèves dans de rares départements. Une majorité de départements reste toutefois dans une situation intermédiaire : près de deux tiers des départements connaissent un taux de scolarisation élémentaire dans le privé compris entre 6% et 14% des élèves (Tableau 23). Les cartes construites par la DEP pour sa publication « Géographie de l'école » permettent de constater l'existence de vastes régions de forte implantation du secteur privé, principalement dans l'Ouest de la France

(académies de Rennes et de Nantes en particulier), ainsi qu'au Sud et au Sud-est du Massif central ou, de manière plus localisées, dans le Nord et à Paris.

Carte 1 : Part du privé dans le premier degré (2001 –2002)



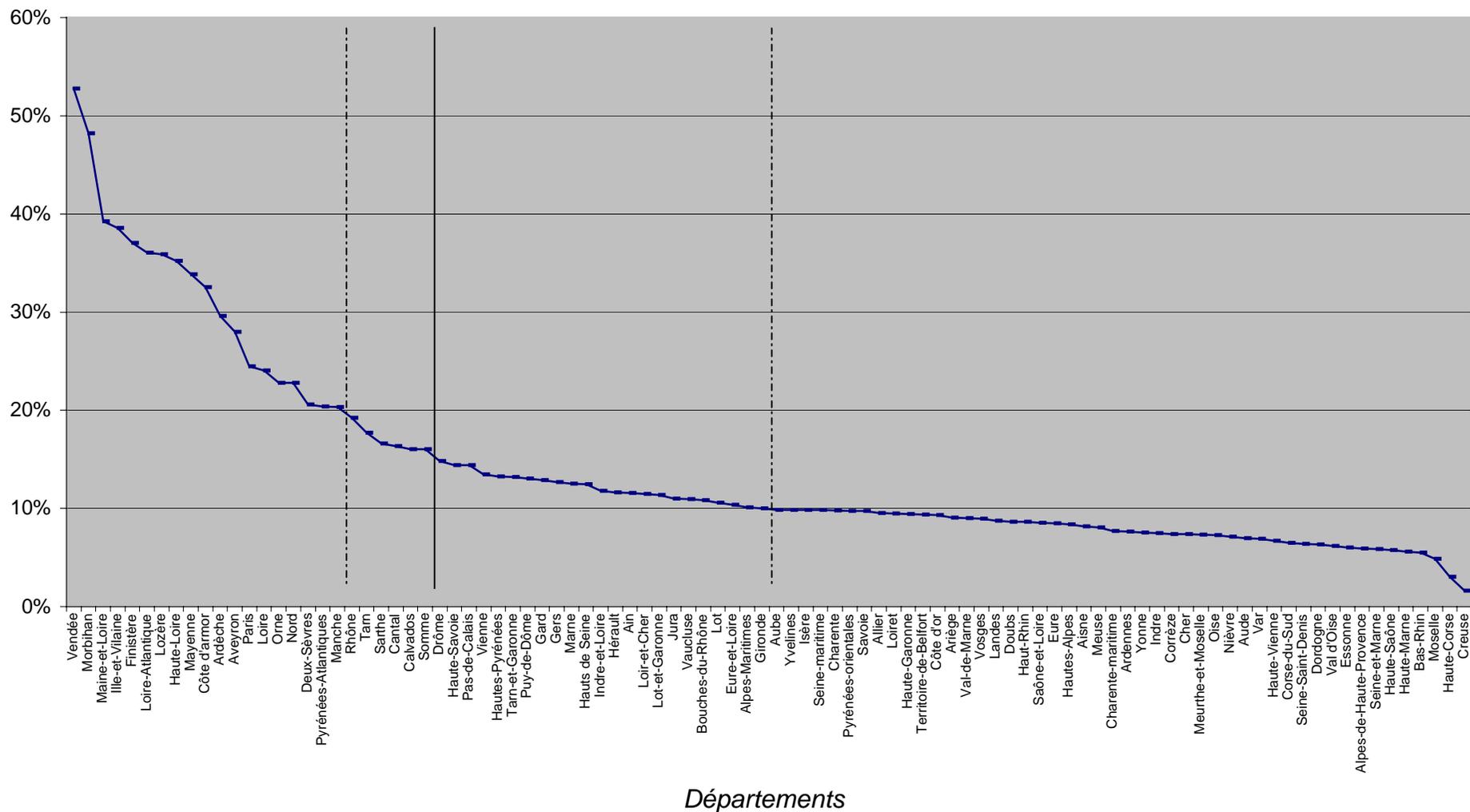
Source : MEN –DEP, Géographie de l'école n°8 (2003), p.35

Tableau 25 : Part du privé dans l'enseignement élémentaire, par département (2002)

Code	Département	Part du privé	Code	Département	Part du privé
085	Vendée	52,77%	010	Aube	9,86%
056	Morbihan	48,22%	078	Yvelines	9,86%
049	Maine-et-Loire	39,27%	038	Isère	9,85%
035	Ille-et-Vilaine	38,58%	076	Seine-maritime	9,83%
029	Finistère	37,07%	016	Charente	9,77%
044	Loire-Atlantique	36,07%	066	Pyrénées-orientales	9,77%
048	Lozère	35,89%	073	Savoie	9,75%
043	Haute-Loire	35,19%	003	Allier	9,54%
053	Mayenne	33,88%	045	Loiret	9,49%
022	Côte d'armor	32,55%	031	Haute-Garonne	9,44%
007	Ardèche	29,59%	090	Territoire-de-Belfort	9,40%
012	Aveyron	27,98%	021	Côte d'or	9,34%
075	Paris	24,47%	009	Ariège	9,09%
042	Loire	24,06%	094	Val-de-Marne	9,02%
061	Orne	22,80%	088	Vosges	8,98%
059	Nord	22,79%	040	Landes	8,77%
079	Deux-Sèvres	20,61%	025	Doubs	8,64%
064	Pyrénées-Atlantiques	20,40%	068	Haut-Rhin	8,63%
050	Manche	20,31%	071	Saône-et-Loire	8,56%
069	Rhône	19,21%	027	Eure	8,51%
081	Tarn	17,73%	005	Hautes-Alpes	8,41%
072	Sarthe	16,59%	002	Aisne	8,18%
015	Cantal	16,35%	055	Meuse	8,06%
014	Calvados	16,03%	017	Charente-maritime	7,68%
080	Somme	16,02%	008	Ardennes	7,66%
026	Drôme	14,85%	089	Yonne	7,55%
074	Haute-Savoie	14,41%	036	Indre	7,52%
062	Pas-de-Calais	14,40%	019	Corrèze	7,39%
086	Vienne	13,49%	018	Cher	7,37%
065	Hautes-Pyrénées	13,23%	054	Meurthe-et-Moselle	7,34%
082	Tarn-et-Garonne	13,20%	060	Oise	7,27%
063	Puy-de-Dôme	13,05%	058	Nièvre	7,12%
030	Gard	12,89%	011	Aude	6,99%
032	Gers	12,69%	083	Var	6,94%
051	Marne	12,54%	087	Haute-Vienne	6,69%
092	Hauts de Seine	12,48%	720	Corse-du-Sud	6,48%
037	Indre-et-Loire	11,78%	093	Seine-Saint-Denis	6,40%
034	Hérault	11,65%	024	Dordogne	6,34%
001	Ain	11,56%	095	Val d'Oise	6,18%
041	Loir-et-Cher	11,48%	091	Essonne	6,05%
047	Lot-et-Garonne	11,38%	004	Alpes-de-Haute-Provence	5,92%
039	Jura	10,98%	077	Seine-et-Marne	5,86%
084	Vaucluse	10,94%	070	Haute-Saône	5,77%
013	Bouches-du-Rhône	10,86%	052	Haute-Marne	5,58%
046	Lot	10,59%	067	Bas-Rhin	5,49%
028	Eure-et-Loire	10,39%	057	Moselle	4,85%
006	Alpes-Maritimes	10,10%	620	Haute-Corse	3,03%
033	Gironde	10,03%	023	Creuse	1,64%

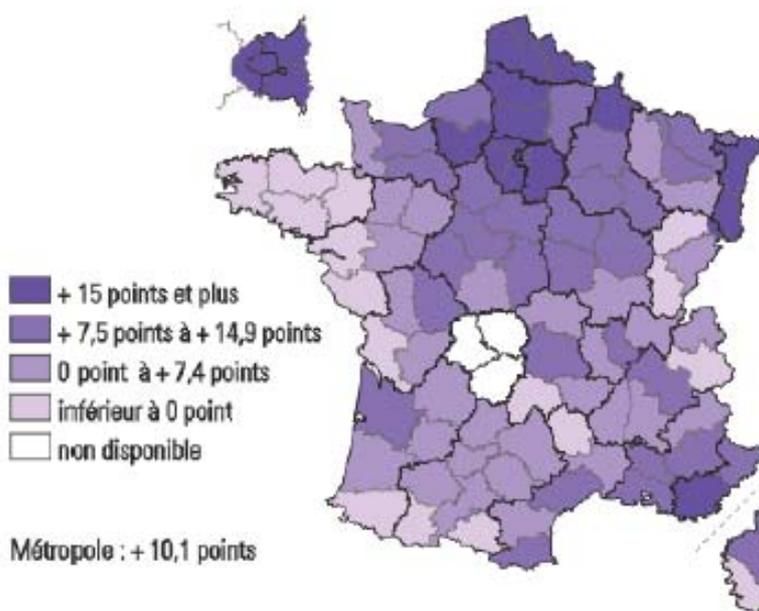
Source : MEN - DEP, 2002

Graphique 1 : Part du secteur privé dans l'enseignement élémentaire, par département



Si les statistiques au niveau national indiquent que les écoles privées scolarisent, en moyenne, des élèves socialement plus favorisés et possédant des caractéristiques plus favorables à la réussite scolaire, il convient de nuancer ce constat en considérant les différences de recrutement selon l'implantation locale du secteur privé. Chloé Tavan (2001, 2004) montre ainsi sur la base du panel secondaire 1989 que les écarts de composition apparaissent beaucoup plus élevés dans les territoires de faible implantation du secteur privé. Les disparités dans l'offre scolaire privée semblent impliquer des différences de recrutement importantes, les écoles privées ne remplissant pas la même fonction dans les territoires de forte implantation du privé et dans les autres. Là encore les cartes issues de « Géographie de l'école » (n°8, 2003) permettent d'illustrer ce constat.

Carte 2 : Ecart dans la proportion de PCS favorisées entre le privé sous contrat et le public à la rentrée 2001



Source : MEN –DEP, Géographie de l'école n°8 (2003), p. 35

Nous avons regroupé les départements en plusieurs classes, dont les caractéristiques sont données par le tableau 26 Les groupes d'académies et de départements ont été élaborés d'après la part réelle du privé⁵⁷ dans l'enseignement élémentaire, et non par la part indiquée par le panel. C'est la part du privé par département, et non par académie, qui a été retenue. En effet les académies, découpages essentiellement administratifs pour la plupart, masquent une partie des différences territoriales des choix scolaires. Les tableaux A1 et A2 indiquent les données par académies issues du panel, et les confronte aux données réelles afin de vérifier si le panel est

⁵⁷ la part moyenne du secteur privé pour l'enseignement élémentaire

représentatif au niveau géographique : n'étant pas prévu pour une telle utilisation, il convient de voir si la part du privé par académie parmi les élèves du panel correspond à la part réelle.

Une séparation en 3 classes de départements (Tableau 26, illustrée sur le graphique 1), permet de constater plusieurs phénomènes. Tout d'abord, la part du privé entre la première et la dernière année progresse de la même manière dans toute les classes de la même manière en niveau absolu : l'offre locale du privé ne semble pas avoir d'effet sur le nombre d'élèves qui effectuent des transitions d'un secteur à l'autre. D'autre part, le rapport des élèves ayant suivi une scolarité exclusivement sur les élèves scolarisés dans le privé en CP, ou en dernière année, est différent selon l'implantation du privé. Il semble donc que la fidélité au privé soit moindre là où la part du privé est faible, ce qui peut s'expliquer par la présence de discontinuités dans l'offre scolaire privée au niveau local, et se trouve cohérent avec le fait que le privé est un choix de proximité pour une part non négligeable des parents d'élèves du privé⁵⁸.

Tableau 26 : classes de départements, selon l'implantation locale du privé

Classes de départements	Part du privé en CP (1)	Part du privé en dernière année (2)	Ecart (2) - (1)	"Tout privé" (3)	Rapport (3) / (1)	Rapport (3) / (2)
1 : part du privé faible	6,70%	9,80%	3,10%	5,16%	77,01%	52,65%
2 : part du privé moyenne	11,45%	14,51%	3,06%	8,60%	75,11%	59,27%
3 : part du privé élevée	30,56%	33,56%	3,00%	26,43%	86,49%	78,75%

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les différences de recrutement des écoles privées entre territoires de forte et de faible implantation se retrouvent dans les données du panel (Tableau 27) : là où l'implantation est la plus forte (classe 3), la composition sociale se rapproche considérablement de celle des écoles publiques.

Tableau 27 : Composition sociale des écoles privées par classe de départements

PCS du chef de famille, en % des élèves "tout privé" dans la classe de depts.	Classes de départements:		
	1 - Part du privé faible	2 - Part du privé moyenne	3 - Part du privé élevée
Agriculteurs	2,0	4,5	6,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	12,2	13,3	12,1
Cadres et prof. Intellect. Sup.	31,8	23,7	18,0
Professions intermédiaires	21,0	19,8	17,2
Employés	10,8	11,6	10,9
Ouvriers	21,3	25,1	34,3
Sans activité professionnelle	1,0	2,0	1,2
PCS "défavorisées"	33,1	38,7	46,4

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

⁵⁸ Part qui représente 40% des parents, selon F. Héran (1996).

6.2. Disparités territoriales d'offre scolaire privée et performances des élèves

Les différences d'implantation locale du secteur privé, au-delà de leur influence sur le recrutement social opéré par les écoles privées et publiques, sont-elles associées à un différentiel de réussite scolaire pour l'ensemble des élèves ?

Le modèle fait désormais dépendre le score global de CE2 de l'élève, s_i , de la classe de départements dans laquelle il est scolarisé, ainsi que d'un ensemble de caractéristiques observables de l'élève x_i utilisées comme variables de contrôle :

$$s_i = a + b \text{sect}_i + c x_i + \varepsilon_i$$

Les tableaux 28, 29 et 30 présentent les résultats de l'estimation de ce modèle, pour différentes populations. Le coefficient b s'interprète simplement comme l'écart moyen de score entre les élèves scolarisés dans les départements où la part du privé est forte et ceux scolarisés dans des départements à faible implantation du secteur privé.

Tableau 28 : Ecart de score de CE2 entre groupes de département, cohortes pures, ensemble des élèves

Différence entre classes de départements (s.e.)	1,754*** (0,368)	1,488*** (0,369)	0,870*** (0,296)	0,771** (0,312)	0,957*** (0,314)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[7517]	[5898]	[6493]	[5625]	[5625]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les contrôles pour l'établissement n'intègrent plus le département.

Dans les territoires de forte implantation du privé, les scores de CE2 des élèves sont donc plus élevés, et cette différence ne semble pas relever uniquement d'un effet de composition. Il reste à savoir qui sont les élèves qui provoquent cette différence.

Tableau 29 : Ecart de score de CE2 entre groupes de département, cohortes pures, élèves du public

Différence entre classes de départements (s.e.)	1,783*** (0,425)	1,737*** (0,429)	1,217*** (0,337)	1,236*** (0,358)	1,342*** (0,363)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[6488]	[5018]	[5588]	[4810]	[4810]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les contrôles pour l'établissement n'intègrent plus le département.

Tableau 30 : Ecart de score de CE2 entre groupes de département, cohortes pures, élèves du privé

Différence entre classes de départements (s.e.)	-0,192 (0,832)	0,702 (0,933)	-0,204 (0,725)	-0,053 (0,801)	0,291 (0,831)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[1028]	[866]	[904]	[814]	[814]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Les contrôles pour l'établissement n'intègrent plus le département.

L'écart entre les deux types de territoires est assez élevé pour les élèves du public, du même ordre que l'écart brut qui existe entre élèves du public et du privé en CE2 : la moyenne aux évaluations de CE2 des élèves du public scolarisés dans un département de forte implantation du secteur privé est supérieure de près de 2 points à celle d'un élève du public scolarisé dans un département de faible implantation du secteur privé. Le fait de contrôler pour les caractéristiques observables réduit très légèrement cet écart, mais pas de manière significative : il reste toujours une différence significative au seuil de 1% entre la moyenne des élèves du public dans élèves scolarisés dans un département de faible implantation du privé et ceux scolarisés dans un département de forte implantation du privé.

Enfin, les mêmes régressions menées pour les élèves du secteur privé ne font ressortir aucune différence entre les classes de départements, que ce soit au niveau de l'écart brut ou de l'écart une fois l'ensemble des contrôles mis en œuvre. Les coefficients sont, en outre, très proches de 0. Dans la mesure où le recrutement des établissements privés est différent entre les deux types de territoires, cette conclusion est plutôt étonnante. Dans les territoires de forte implantation du privé, ce ne sont donc pas les élèves du privé qui ont, en moyenne, des scores plus élevés, mais les élèves du public.

Ceci pourrait être cohérent avec une explication en termes d'effet d'une concurrence accrue des établissements privés sur les établissements publics. Cependant, en l'état et compte tenu des méthodes employées, il est difficile de tirer de ces régressions une interprétation causale claire.

6.3. Une efficacité relative des secteurs privé et public différente selon l'implantation locale du secteur privé ?

Sur la base de la séparation en deux classes de départements présentée dans le tableau 31 (Voir graphique 1 pour l'illustration), il est possible d'étudier la façon dont l'écart privé – public aux évaluations de CE2 évolue avec l'implantation locale du privé⁵⁹.

Tableau 31 : classes de départements (2 classes), selon l'implantation locale du privé

Classes de départements	Nb. Obs.	% des élèves	Nb depts	Part du privé en CP	"Tout privé"
1 : part du privé faible	6 752	70,05	71	7,96%	5,84%
2 : part du privé élevé	2 887	29,95	25	26,91%	22,97%

Source : calculs à partir du panel primaire 1997

Dans les territoires de forte implantation du secteur privé (classe 1, tableau 32) l'écart brut entre élèves du privé et du public n'est pas significativement différent de 0, et clairement inférieure à l'écart brut national, qui était d'environ 2 points. Mais si les élèves obtiennent des résultats similaires et que leurs caractéristiques sont plus proches là où le privé est fortement implanté, elles ne sont pas pour autant les mêmes. Ainsi les élèves du privé restent en moyenne socialement plus favorisés, de sorte que l'introduction des variables socio-démographiques provoque un écart négatif, et significatif (au seuil de 10% seulement). Alors que l'introduction des caractéristiques des élèves a un effet comparable, le fait de contrôler simultanément de ces catégories de différences rend l'écart plutôt important, et très significatif. Les élèves des écoles publiques obtiennent, dans les territoires de forte implantation du secteur privé, un score global de CE2 supérieur de 1,7 points environ lorsque l'on raisonne toutes choses égales par ailleurs.

⁵⁹ Les régressions ont également été menées sur la base d'une classification des départements en trois groupes, mais le nombre d'observation réduit pour chaque limite l'intérêt de cette option. Les résultats de ces régressions sont présentés dans l'annexe ?. Il a également été vérifié qu'une classification sur la base des académies, et non des départements, menait à des résultats similaires.

Tableau 32 : Ecart privé - public, cohortes pures public / privé, territoires de forte implantation du secteur privé

Ecart de score de CE2 privé - public (s.e.)	0,584 (0,664)	-1,103* (0,673)	-0,947* (0,527)	-1,690*** (0,567)	-1,755*** (0,606)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[2260]	[1775]	[1972]	[1708]	[1708]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997, regroupement des départements en deux classes à partir données de la DEP (2002)

Champ : ensemble des élèves des départements de la classe 1 (redoublants et non redoublants), cohortes pures public / privé

Les variables de contrôles sont les mêmes que dans les régressions de base (Tableau 9)

Tableau 33 : Ecart privé - public, cohortes pures public / privé, territoires de faible implantation du secteur privé

Ecart de score de CE2 privé - public (s.e.)	2,558*** (0,772)	-0,814 (0,767)	-0,054 (0,594)	-1,004 (0,626)	-0,718 (0,656)
Contrôles socio-démographiques	Non	Oui	Non	Oui	Oui
Contrôles sur les caractéristiques de l'élève	Non	Non	Oui	Oui	Oui
Contrôles sur le contexte de scolarisation	Non	Non	Non	Non	Oui
[N.obs.]	[5256]	[4109]	[4520]	[3904]	[3904]

Source : calculs à partir du panel primaire 1997, regroupement des départements en deux classes à partir données de la DEP (2002)

Champ : ensemble des élèves des départements de la classe 0 (redoublants et non redoublants), cohortes pures public / privé

Les variables de contrôles sont les mêmes que dans les régressions de base (Tableau 9)

L'évolution des écarts est similaire pour ce qui est des territoires de forte implantation du privé, à la différence que le niveau c'est l'écart brut qui est significativement supérieur pour les élèves du privé, est qu'une fois que l'on contrôle pour les différences de composition (les contrôles socio-démographiques, comme les contrôles sur les caractéristiques de l'élève suffisent à rendre la différence non significative) la différence de score entre élèves du privé et élèves du public est négative, mais non significativement différente de 0.

Là où l'implantation du privé est forte, les élèves du privé obtiennent donc des scores aux évaluations de CE2 comparables à ceux du public, mais ils possèdent également des caractéristiques plus favorables à la réussite scolaire que les élèves du public (et cependant moins favorables que les élèves du secteur privé des territoires de faible implantation du privé), de sorte que l'écart entre privé et public est, toutes choses (observables) égales par ailleurs, négatif. Là où le secteur privé scolarise une part inférieure des élèves, l'écart brut est très important (environ 2,5 points), et les différences dans les caractéristiques des élèves impliquent cette fois que toutes choses égales par ailleurs, l'écart entre secteur privé et secteur public n'est pas significatif.

Cette apparente moins grande efficacité des écoles privées dans les territoires de forte implantation du secteur privé peut être interprétée de plusieurs manières. Elle peut refléter une différence de moyens entre les établissements privés des deux zones. Elle peut également provenir d'une distribution inégale des inobservables entre les deux types de territoires du privé définis plus haut.

Conclusion

Les résultats de cette étude mettent donc en avant le fait que les élèves du privé obtiennent, une fois que l'on contrôle pour les différences observables entre les deux populations, des scores de CE2 moins élevés (d'environ 1,25 - 1,50 points), et redoublent plus souvent au primaire.

Dans la mesure où la fréquentation du privé peut être, au-delà de ces contrôles, associée à des caractéristiques des élèves favorables ou défavorables à la réussite scolaire, ces estimateurs sont potentiellement biaisés. Ces biais ne nous semblent pas de nature à inverser le sens des résultats obtenus, même s'ils rendent nécessaire de construire une stratégie d'identification plus satisfaisante avant d'être plus affirmatif.

Mais au-delà de ces constats une interprétation pertinente implique d'expliquer ce qui provoque ces différences de réussite scolaire. Nous avons introduit comme variables de contrôle des éléments propres à l'élève, et pour ce qui concerne le contexte de scolarisation, essentiellement des variables ne tenant pas à l'enseignement à proprement parler, mais aux effets de contexte, au sens des interactions entre élèves qui peuvent prendre place dans le contexte scolaire (*peer effects*) et de caractéristiques de l'établissement qui reflètent avant son implantation locale (département, statut de ZEP⁶⁰ et tranche d'unité urbaine). Le seul « input éducatif » duquel nous avons pu rendre compte est le taux d'encadrement, avec la taille des classes. Aller plus loin dans le constat de l'efficacité des établissements privés et publics exige de travailler avec des données relatives aux inputs éducatifs plus fournies, comprenant au minimum le degré de qualification du corps enseignants, la taille des établissements, et des données sur les pratiques pédagogiques⁶¹. Ainsi Figlio et Stone (2000) peuvent montrer que les écoles privées américaines ont une dépense par élève inférieure aux écoles publiques, ce qui nuance leur constat d'une efficacité inférieure des écoles privées. Disposer d'un indicateur d'efficacité des écoles, permettant de savoir à quel coût ce niveau d'efficacité est obtenu dans chacun des secteurs permettrait d'approfondir cette étude de la performance des écoles privées.

Sur le plan des méthodes employées, au-delà des régressions de moindres carrés ordinaires, dont les résultats fournissent des indications importantes sur l'efficacité des écoles privées, mais ne peuvent être interprétés sans ambiguïté, le prolongement de cette étude exige sans doute de construire une stratégie empirique permettant d'avoir une meilleure identification de l'efficacité réelle des écoles privées.

La plupart des études fiables portant sur les écoles privées dans la littérature internationale exploitent des expériences naturelles permises par des réformes des dispositifs institutionnels et des systèmes éducatifs. Un excellent exemple est fourni par l'article de Angrist et al. (2003), qui exploitent le programme de *vouchers* PACES en Colombie. Ce programme porte sur l'attribution

⁶⁰ Cette variable capte également le surplus de ressources associé au classement en ZEP, mais il nous semble que l'effet identifié ici tient davantage à l'implantation socio-économique de l'établissement.

⁶¹ Figlio et Stone (2000) disposent par exemple de telles données sur, qui leur permettent de montrer, par exemple, que le volume de travail à la maison (évalué et rendu aux élèves) est associé à de meilleurs résultats, et se trouve être moins important dans le privé. Si on est loin d'identifier ainsi un effet causal, l'intérêt de telles données est toutefois non négligeable.

de 125.000 vouchers à des élèves de quartiers défavorisés, attribués par loterie. Ce mode d'attribution fournit aux auteurs une excellente expérience naturelle, les perdants de la loterie fournissant un très bon groupe de contrôle. L'absence de tels programmes, et au-delà la stabilité, dans ses grandes lignes, du contexte institutionnel régissant le secteur privé depuis 1959, semble rendre difficile une exploitation des variations dans les lois encadrant l'activité du secteur privé d'enseignement.

Une deuxième façon d'identifier une source de variation « exogène » de la fréquentation des écoles privées serait d'identifier des sources de variation dans la fréquentation des écoles privées qui ne soient pas corrélées avec les résultats. De telles stratégies ont été menées dans de nombreux travaux sur données américaines (par exemple, Hoxby (1994) ou Evans et Schwab (1995)) en utilisant comme instruments la proximité des écoles catholiques, l'affiliation ou les pratiques religieuses (aux Etats-Unis, environ les deux tiers des écoles privées sont des écoles catholiques. Ce pourcentage est très supérieur en France, autour de 95% au plan national, avec toutefois de fortes disparités régionales, par exemple à Paris un fort taux d'écoles privées laïques), ou l'interaction des deux. Ces stratégies sont critiquables, car l'affiliation religieuse n'est pas exogène par rapport aux résultats scolaires, et que l'implantation des établissements privés n'est pas aléatoire mais fonctions de variables socio-économiques, et est donc corrélé à des déterminants des résultats scolaires. Altonji, Taber et Eder (2002) ont notamment montré, sur données américaines, comment les estimateurs obtenus pourraient être biaisés. Il pourrait néanmoins être intéressant de tester la validité de telles stratégies, dans un contexte français qui est assez différent du point de vue de l'affiliation religieuse et de l'implantation des écoles privées.

Pour ce qui est de la question des effets de la concurrence des écoles privées sur les écoles publiques, des stratégies basées elles aussi sur les variations des pratiques religieuses et de la proximité des écoles privées, pourraient également être utilisées, à la manière de Hoxby (1994). Pour notre étude, une première idée était d'exploiter les variations effets d'offre scolaire dans le temps, avec la création et la disparition des établissements, par département ou par académie. Dans la mesure où l'ouverture d'écoles privées dépend en partie de contraintes administratives, l'offre scolaire locale peut être vue comme partiellement exogène par rapport à la demande locale pour les écoles privées, de sorte qu'il semble possible d'exploiter ces variations, pour examiner l'effet de la concurrence des écoles privées sur les résultats des écoles publiques. Cette stratégie n'a pas pu pour l'instant être menées à bien, faute de réunir les données par académie sur les résultats aux évaluations de CE2⁶². Parallèlement à la recherche de stratégies empiriques plus satisfaisantes permettant de confirmer nos conclusions quant à l'efficacité des écoles privées elles-mêmes, une partie importante du travail à venir sur ces questions concernera donc l'évaluation de l'impact de la concurrence des écoles privées sur les écoles publiques.

⁶² Depuis la mise en place des évaluations de CE2 en 1989, chaque année les résultats d'un échantillon représentatif d'élèves est étudié, avec notamment une ventilation au niveau régional, qui a alimenté par exemple la publication Géographie de l'école jusqu'en 1997, pour connaître les disparités territoriales de réussite scolaire au primaire. Depuis 1998 cependant, une grève administrative des directeurs d'écoles primaires fait obstacle à la remontée des résultats au niveau régional.

Références

- [1] Altonji, J., T. Edler et C. Taber (2002), “An Evaluation of Instrumental Variable Strategies for Estimating the Effects of Catholic Schools”, NBER Working Paper 9358
- [2] Altonji, J., T. Edler et C. Taber (2003), “Selection on Observed and Unobserved Variables: Assessing the Effectiveness of Catholic Schools”, NBER Working Paper 7831, révisé Octobre 2003
- [3] Angrist, J., E. Bettinger, E. Bloom, E. King et M. Kremer (2001), “Vouchers for Private Schooling in Columbia: Evidence from a Randomized Natural Experiment”, NBER Working Paper 8343.
- [4] Ballion, R. (1980), « L’enseignement privé : un enseignement « sur mesure » ? », *Revue Française de Sociologie*, volume XXI, pp. 203-231
- [5] Caille, J.P. (2004), « Public, Privé – trajectoires scolaires et inégalités sociales », *Education et Formations* n°69 [juin 2004]
- [6] Epple, D. et R. Romano (1999), “Educational Vouchers and Cream Skimming”, University of Florida Working Paper (Août).
- [7] Evans, W., et R. M. Schwab (1995), “Finishing High School and Starting College: Do Catholic Schools Make a Difference?” *Quarterly Journal of Economics*, 110, pp. 947-974.
- [8] Fernandez, R. (2001), “Sorting, Education and Inequality”, NBER Working Papers N. 8101.
- [9] Fernandez, R. et R. Rogerson (1996), “Income Distribution, Communities, and the Quality of Public Education”, *Quarterly Journal of Economics* 111(1): 135-64.
- [10] Figlio, D. et J. Stone (2000), “Are Private Schools Really Better?” *Research in Labor Economics*.
- [11] Goldhaber, D. (1996), “Public and Private High Schools: Is School Choice an Answer to the Productivity Problem?” *Economics of Education Review* 15(2), pp. 93–109.
- [12] Graddy, C. et M. Stevens (2003), “The Impact of School Inputs on School Performance: An Empirical Study of Private Schools in the UK”, CEPR Discussion Paper 3776.
- [13] Héran, F. (1996) , « Ecole publique, école privée : qui peut choisir ? », *Economie et statistique* n°293 pp. 17-39.
- [14] Holmes, G., J. DeSimone et N. Rupp (2003) “Does School Choice Increase School Quality ?”, NBER Working Paper 9683.
- [15] Hoxby, C. (2000), “Does Competition Among Public Schools Benefit Students and Taxpayers ?”, *American Economic Review* 90(5)
- [16] Hoxby, C. (1994), “Do Private Schools Provide Competition for Public Schools ?”, NBER Working Paper 4978
- [17] Hsieh, C.T. et M. Urquiola (2003), “When Schools Compete, How do they Compete ? An Assessment of Chile’s Nationwide School Voucher Program”, Bread Working Paper 45

- [18] Langouët, G. et A. Léger (1991), « *Public ou privé ? Trajectoires et Réussite scolaire* », Editions Publidix
- [19] Nauze-Fichet, E. (2004) « Que sait-on des différences entre public et privé ? », *Education et Formations* n°69 (juin 2004) pp. 15 – 22.
- [20] Neal, D. (1997), “The Effects of Catholic Secondary Schooling on Educational Attainment,” *Journal of Labor Economics* 15, pp. 98-123.
- [21] Piketty, T. (2004) « L’impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises – Une estimation à partir du panel primaire 1997 », mimeo CEPREMAP.
- [22] Rothstein, J. (2002) “Good Principals or Good Peers?”, *mimeo*, Berkeley.
- [23] Rouse, C.E. (1998), “Private School Vouchers and Student Achievement: An Evaluation of the Milwaukee Parental Choice Program”, *Quarterly Journal of Economics* 113(2), pp.553-602
- [24] Tavan, C. (2004), « Public, Privé – trajectoires scolaires et inégalités sociales », *Education et Formations* n°69 [juin 2004]
- [25] Tavan, C. (2004), « Ecole publique, école privée. Comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires », *Revue Française de Sociologie*, n°1, 2004.
- [26] Toulemonde, B. (2003) « Le système éducatif en France », les notices de la Documentation Française, Notice 16, pp. 141 –149, La documentation française.
- [27] Tournier, V. (1997), « Ecole publique, école privée : le clivage oublié. Le rôle des facteurs politiques et religieux dans le choix de l’école et les effets du contexte scolaire sur la socialisation politique des lycéens français », *Revue Française de Science Politique*, volume 47, n°5, p. 560-588.

Annexe 1 Variables de contrôles sur les comportements de l'élève

Les variables issues de l'interrogation des enseignants permettent « d'apprécier des comportements, des capacités et des compétences à l'entrée du cours préparatoire qui ne peuvent être mesurées dans le cadre d'épreuves écrites : capacité d'expression verbale, intégration à la classe, autonomie, rapidité dans l'exécution des tâches etc... » (documentation du panel, page 14). Les enseignants remplissent, à partir de l'observation du comportement quotidien de l'enfant, des grilles d'observation des élèves sélectionnés dans le panel. Le degré d'acquisition des compétences en question est mesuré sur une échelle comprenant quatre positions (comportement jamais remarqué / comportement parfois remarqué / comportement souvent remarqué / comportement habituellement remarqué).

Les variables introduites comme variables de contrôle sont les suivantes :

- Item1 : confiance de l'élève en lui lors des activités scolaires
- Item2 : échec de l'élève par excès de confiance en lui
- Item3 : capacité de l'élève à une attention régulière
- Item4 : participation active de l'élève lors d'un travail de groupe
- Item5 : rapidité de l'élève dans l'exécution d'une tâche
- Item6 : efficacité de l'élève dans l'exécution d'une tâche
- Item7 : autonomie de l'élève
- Item8 : aisance de l'élève dans les activités mettant en jeu la maîtrise des gestes
- Item9 : fatigue de l'élève pendant les activités scolaires
- Item10 : participation active de l'élève à la conversation scolaire
- Item11 : intervention à bon escient de l'élève dans la conversation scolaire
- Item12 : anticipation et organisation de l'élève dans l'exécution d'une tâche
- Item13 : bonne intégration de l'élève parmi les enfants de la classe

Les deux variables suivantes, plus ambiguës car relatives au niveau moyen de la classe, n'ont pas été retenues :

- Quest14 : niveau de l'élève, du point de vue du langage, par rapport au niveau moyen de la classe
- Quest15 : adaptation de l'élève au rythme de la classe

Tableau A1 Taux de sondage par académie, secteur privé

Code	Académie	Nb. obs. total	Pourcentage élèves dans le privé (panel 1997)	Nb. Obs Privé (panel 1997)	Part réelle du privé dans le premier degré	Panel / réel
01	Aix-Marseille	418	11,48%	48	10,51%	109,26%
02	Amiens	363	9,92%	36	9,94%	99,81%
03	Besançon	163	6,13%	10	8,68%	70,63%
04	Bordeaux	410	7,56%	31	11,68%	64,73%
05	Caen	257	18,29%	47	18,81%	97,23%
06	Clermont-Ferrand	197	16,75%	33	16,46%	101,79%
07	Dijon	230	6,52%	15	8,40%	77,59%
08	Grenoble	460	18,04%	83	13,50%	133,67%
09	Lille	749	18,69%	140	19,83%	94,25%
10	Limoges	66	0,00%	0	6,11%	0,00%
11	Lyon	525	19,62%	103	18,82%	104,24%
12	Montpellier	310	9,03%	28	11,75%	76,86%
13	Nancy-Metz	442	7,24%	32	6,56%	110,29%
14	Nantes	536	40,30%	216	36,09%	111,66%
15	Nice	193	0,52%	1	8,57%	6,07%
16	Orléans-Tours	385	9,35%	36	10,00%	93,50%
17	Paris	235	24,68%	58	24,47%	100,85%
18	Poitiers	246	12,20%	30	12,28%	99,36%
19	Reims	217	0,92%	2	9,89%	9,30%
20	Rennes	462	39,61%	183	39,24%	100,94%
21	Rouen	321	6,85%	22	9,40%	72,85%
22	Strasbourg	291	3,09%	9	6,79%	45,49%
23	Toulouse	396	7,32%	29	13,12%	55,81%
24	Créteil	619	5,65%	35	6,99%	80,84%
25	Versailles	895	9,72%	87	8,77%	110,80%
26	Corse	41	39,02%	16	4,70%	830,82%
90	Antilles-Guyane	4	75%	3	8,41%	892,07%
91	La Réunion	1	100%	1	7,54%	1325,39%
total / moy.		9433	14.14%	1334	14,28%	

Tableau A2: Taux de sondage par académie, ensemble des élèves

Code	Académie	Nb. Obs	%age du total (panel)	%age réel d'élèves par académie	Nb. Attendu	écart (nb) panel - réel	Panel / réel
01	Aix-Marseille	418	4,43%	4,44%	419	-1	99,77%
02	Amiens	363	3,85%	3,18%	300	63	120,95%
03	Besançon	163	1,73%	1,81%	171	-8	95,33%
04	Bordeaux	410	4,35%	4,36%	412	-2	99,66%
05	Caen	257	2,72%	2,30%	217	40	118,33%
06	Clermont-Ferrand	197	2,09%	1,82%	171	26	115,06%
07	Dijon	230	2,44%	2,38%	225	5	102,44%
08	Grenoble	460	4,88%	4,90%	462	-2	99,60%
09	Lille	749	7,94%	7,02%	662	87	113,12%
10	Limoges	66	0,70%	0,89%	84	-18	78,65%
11	Lyon	525	5,57%	4,80%	452	73	116,14%
12	Montpellier	310	3,29%	3,79%	357	-47	86,82%
13	Nancy-Metz	442	4,69%	3,59%	338	104	130,75%
14	Nantes	536	5,68%	5,44%	513	23	104,48%
15	Nice	193	2,05%	3,09%	291	-98	66,36%
16	Orléans-Tours	385	4,08%	3,80%	359	26	107,25%
17	Paris	235	2,49%	2,65%	250	-15	93,88%
18	Poitiers	246	2,61%	2,39%	225	21	109,28%
19	Reims	217	2,30%	2,13%	201	16	108,09%
20	Rennes	462	4,90%	4,61%	435	27	106,29%
21	Rouen	321	3,40%	3,00%	283	38	113,36%
22	Strasbourg	291	3,08%	2,90%	274	17	106,09%
23	Toulouse	396	4,20%	3,82%	360	36	109,99%
24	Créteil	619	6,56%	7,01%	661	-42	93,64%
25	Versailles	895	9,49%	9,16%	864	31	103,62%
26	Corse	41	0,43%	0,40%	37	4	108,75%
total / moy.		9427	1,00	0,96	9024,51	402,49	

Tableau A3 : Evolution du nombre d'écoles élémentaires privées par académie, 1990 - 2002

Nombre d'écoles élémentaires privées		1990-91	1994-95	1996-97	1998-99	1999-2000	2000-2001	2000-2002	évolution 1990/2002
Code	Académie								
01	Aix-Marseille	141	139	142	140	144	144	147	1,04
02	Amiens	77	76	75	75	75	73	73	0,95
03	Besançon	79	75	73	70	68	67	67	0,85
04	Bordeaux	226	223	228	223	226	223	221	0,98
05	Caen	149	142	144	143	142	142	142	0,95
06	Clermont-Ferrd	198	178	172	167	153	150	147	0,74
26	Corse	3	3	3	3	3	3	3	1,00
24	Créteil	110	110	116	110	110	111	112	1,02
07	Dijon	73	72	73	71	71	71	71	0,97
08	Grenoble	351	340	339	326	323	320	317	0,90
09	Lille	455	434	426	425	416	412	411	0,90
10	Limoges	26	24	24	23	23	22	22	0,85
11	Lyon	381	366	366	354	353	354	351	0,92
12	Montpellier	167	166	170	169	169	167	167	1,00
13	Nancy-Metz	81	78	77	75	75	73	72	0,89
14	Nantes	1148	1067	1028	989	963	956	945	0,82
15	Nice	69	69	69	68	68	69	69	1,00
16	Orléans-Tours	158	152	150	147	140	139	137	0,87
17	Paris	133	127	127	121	124	126	125	0,94
18	Poitiers	198	173	171	167	162	161	156	0,79
19	Reims	68	64	65	62	63	62	61	0,90
20	Rennes	1009	971	955	934	927	920	911	0,90
21	Rouen	86	85	85	84	84	84	84	0,98
22	Strasbourg	36	34	41	39	41	43	44	1,22
23	Toulouse	301	283	278	267	261	255	250	0,83
25	Versailles	181	175	176	177	175	174	172	0,95
total		5904	5626	5573	5429	5359	5321	5277	0,93

Source : calculs à partir de fichiers de la DEP (hc 196)